



Débat d'Orientation Budgétaire 2025



Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

A l'appui du

Débat d'Orientations Budgétaires

Présentation au Conseil Communautaire

du 29 janvier 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
<i>I. Le contexte général : situation économique et sociale.....</i>	<i>5</i>
<i>II. Les mesures législatives et réglementaires pour 2026.....</i>	<i>7</i>
1. <i>Rappel chronologique des étapes du PLF à la loi spéciale.....</i>	<i>7</i>
2. <i>Principales dispositions inscrites au PLF (ciblées sur les collectivités locales).....</i>	<i>7</i>
3. <i>Contenu de la loi spéciale 2026.....</i>	<i>9</i>
SITUATION, PERSPECTIVES, ENJEUX ET PROPOSITIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE	11
<i>A - Généralités</i>	<i>11</i>
<i>B - Budget Principal.....</i>	<i>12</i>
1 - <i>Section de fonctionnement.....</i>	<i>12</i>
b) <i>Les recettes réelles 2025</i>	<i>13</i>
c) <i>Evolution de la section de fonctionnement de 2021 à 2025.....</i>	<i>14</i>
2 - <i>Section d'investissement :</i>	<i>16</i>
c) <i>Evolution de la section d'investissement de 2021 à 2025.....</i>	<i>18</i>
3 - <i>Récapitulatif des dépenses et recettes en section d'investissement et de fonctionnement : (opérations d'ordres comprises)</i>	<i>22</i>
4 - <i>La projection 2026 :</i>	<i>23</i>
8- <i>Les subventions et contributions :</i>	<i>28</i>
<i>C - L'Etat de la Dette au 01/01/2026.....</i>	<i>31</i>
<i>D - Budgets annexes 2025</i>	<i>33</i>
a) <i>Cité souterraine.....</i>	<i>33</i>
b) <i>Assainissement</i>	<i>34</i>
c) - <i>Zones d'activités.....</i>	<i>35</i>
d) <i>MARPA.....</i>	<i>36</i>
CONTEXTE GENERAL- RESSOURCES HUMAINES - RETROSPECTIVE 2025 ET PERSPECTIVES 2026.....	39
TRANSITION ECOLOGIQUE.....	48
SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	51
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES.....	56
<i>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</i>	<i>57</i>

<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	58
<i>GEMAPI</i>	59
<i>ASSAINISSEMENT</i>	60
<i>AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</i>	62
<i>DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE</i>	63
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	66
<i>HABITAT</i>	67
<i>VOIRIE</i>	68
<i>MOBILITÉS</i>	68
<i>SOLIDARITÉS</i>	69
COMPÉTENCES FACULTATIVES	71
<i>LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT</i>	72
<i>SCOLAIRE</i>	78
<i>CULTURE</i>	79



INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires marque une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements publics. Si leur action est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions dont la présentation du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) produit dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue la première étape et l'acte fondateur.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose en effet aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le Débat d'orientations budgétaires comporte les éléments relatifs aux orientations budgétaires envisagées, notamment, les principales inscriptions de dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet du budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, découlant notamment des dispositions de la loi de finances, de même que le cas échéant les principales évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

En complément, sont évoqués les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement. La structuration du financement des investissements complète cette partie, la gestion de l'encours de dette est évoquée. Enfin, des informations relatives à la structure des effectifs et les éléments de rémunération complètent la présentation. Il s'agit en remettant ces éléments dans le contexte budgétaire global d'intervention de la collectivité (notamment résultats N-1 et principaux ratios budgétaires), de mettre en lumière les grands axes de développement des politiques conduites, en fonctionnement comme en investissement.

I. Le contexte général : situation économique et sociale.

MONDE

La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs :

Pour les deux prochaines années, il est prévu une croissance mondiale en léger ralentissement, de 2,9 % en 2025 à 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste assez remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %. La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %. Aux États-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3 %. Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance

allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

ZONE EURO

Une croissance en ordre dispersé scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024 et 1,3 % en 2025. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie.

Inflation : En 2025, l'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement en 2026 à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

FRANCE

L'activité résiste à l'incertitude politique :

Croissance : en 2025 la croissance définitive était estimée à 0,9 % et projetée à 1,0 % en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Inflation :

Il est estimé une inflation de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024 et 1,0 % en 2025. L'inflation française est la plus faible de la zone euro, celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Le climat de l'emploi se dégrade

Coup de frein sur l'emploi Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4ème trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Ralentissement des salaires

En glissement annuel, les salaires horaires ont légèrement ralenti à 2 %, après avoir baissé de 2,5 % dès le 1^{er} trimestre 2026.

Taux de chômage attendu en légère hausse

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Budget 2026 : une route semée d'embûches

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter. Le Gouvernement estime un déficit public de 5,4 % en 2025 et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

II. Les mesures législatives et réglementaires pour 2026

1. Rappel chronologique des étapes du PLF à la loi spéciale

- Dépôt du projet de loi de finances le 14 octobre 2025
- Examen en séance plénière à l'Assemblée nationale à compter du 24 octobre 2025. Rejet de la première partie le 21 novembre 2025
- Transfert au Sénat le 24 novembre 2025.
- Discussion commencée au Sénat en première lecture depuis le 27 novembre. Vote positif de la première partie le 4 décembre 2025
- Examen des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » le 10 décembre 2025
- Vote sur l'ensemble positif le 15 décembre 2025
- Echec de la commission mixte paritaire (CMP) le 19 décembre 2025
- Deuxième lecture à l'Assemblée nationale prévue du 13 au 23 janvier 2026, sur la base du texte adopté par le Sénat
- Et après ?

2. Principales dispositions inscrites au PLF (ciblées sur les collectivités locales)

Faute de temps, les textes budgétaires sont identiques à ceux que Sébastien Lecornu avait envoyés pour avis au Haut Conseil des finances publiques (HCFP) le 2 octobre, avant sa démission puis sa reconduction. Ces textes sont eux-mêmes inspirés de la copie de son prédécesseur, François Bayrou. Sébastien Lecornu, a dit vouloir laisser toute latitude au Parlement pour modifier les textes, renonçant à l'article 49.3 de la Constitution. Les mesures qu'ils contiennent pourraient donc fortement évoluer.

Dans le Projet de loi de finances pour 2026, si la réforme des retraites est suspendue et si l'effort sur les finances publiques est ramené de 40 à 30 Mds€, avec - 17 Mds€ en dépenses et + 14 Mds€ en recettes, en revanche l'effort demandé aux collectivités locales ne varie guère par rapport à ce qui était prévu par le plan de redressement des finances publiques de François Bayrou : 4,7 Mds€ d'efforts seraient donc demandés aux collectivités locales, contre les 5,2 Mds du plan Bayrou.

Dotations et variables d'ajustement :

Après trois années de hausse (+320 millions en 2023, +320 millions en 2024 et +150 millions en 2025), la dotation globale de fonctionnement (DGF) doit être stable en 2026, à périmètre constant. Toutefois, à périmètre courant, elle afficherait une augmentation de 5,18 milliards d'euros. Cette somme correspond pour l'essentiel à la réinstauration d'une part régionale de DGF qui avait disparu en 2018, puisqu'à la place, les régions avaient été dotées d'une fraction dynamique de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale servant de variables d'ajustement seraient réduites de 527 millions d'euros en 2026.

La compensation par l'État aux collectivités et intercommunalités de l'abattement de moitié des valeurs locatives des établissements industriels institué en 2021 – dans le cadre de la réforme des impôts dits de production – serait réduite de 789 millions d'euros (-25%). Elle serait ramenée ainsi à 3,5 milliards d'euros, soit "son niveau de 2021".

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (fctva) :

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié. Les versements seraient effectués l'année suivant la dépense pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, alors qu'actuellement ceux-ci bénéficient des versements l'année même de la dépense. En outre, les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement. En revanche, les dispositions sécurisent l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

Dotations pour l'investissement local :

Le PLF prévoit, dans un but de simplification, la fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). On devrait parler désormais du "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT), qui regrouperait ces trois dotations. Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

Fonds vert

Le fonds vert baisse de 23 % : de 2,27 à 1,74 Mds€ (autorisations d'engagement + crédits de paiement).

FTVA affectée aux collectivités.

A compter de l'exercice 2026, le PLF 2026 définit les modalités d'affectation du versement de la dynamique des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales, après

la stabilité en valeur opérée, à titre exceptionnel, pour l'année 2025. L'affectation de cette nouvelle dynamique fiscale s'opère dans un cadre maîtrisé : le taux d'évolution du montant transféré est calculé, pour chaque exercice, en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation. Le taux d'évolution du montant affecté aux collectivités locales ne peut, du seul fait de cette minoration, être négatif.

Au titre de l'exercice 2026, cette mesure serait toutefois neutre pour les collectivités locales dans la mesure où la TVA nationale prévisionnelle pour 2025 (base de calcul des fractions) est prévue en baisse par le présent projet de loi de finances : le dispositif d'écrêtement ne s'applique pas, en effet, en cas de baisse de la TVA nationale.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Le PLF prévoit de relever la compensation par l'État de l'abattement applicable aux terres agricoles en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). La loi de finances pour 2025 avait fait passer cet abattement de 20 à 30%, sans prévoir concomitamment une hausse de la compensation en direction des communes, lézant en particulier nombre de petites communes fragiles. La compensation serait augmentée de 50%, ce qui représenterait une dépense supplémentaire de 50 millions d'euros pour le budget de l'État.

Révision des valeurs locatives :

Le PLF reporte d'un an (de 2026 à 2027) la prise en compte de la révision dite "sexennale" des valeurs locatives des locaux professionnels qui servent au calcul des impôts fonciers auxquels sont assujetties les entreprises. Les dispositions du PLF prévoient aussi un nouveau dispositif de lissage, sur six ans, des variations de cotisations – à la hausse comme à la baisse –, qui prend le relais de celui qui prend fin le 31 décembre 2025. Le calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est lui aussi reporté, le but étant de "tirer tous les enseignements" de l'actualisation des paramètres des valeurs locatives des locaux professionnels. Ainsi, les commissions départementales des valeurs locatives arrêteront en 2030, et non 2027, les paramètres des valeurs locatives des locaux d'habitation.

3. Contenu de la loi spéciale 2026

Adoptée le 23 décembre 2025 et promulguée le 26 décembre 2025, Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Elle contient 3 articles,

Article 1

Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

L'article premier du projet de loi spéciale vise ainsi à autoriser à percevoir les impôts existants. Cette disposition est nécessaire pour garantir le financement de l'État et des autres personnes morales affectataires des impositions de toutes natures. L'autorisation est donnée pour 2026, pour une durée temporaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi

de finances de l'année ; elle emporte également la reconduction des prélèvements sur les recettes mentionnées à l'article 6 de la LOLF

Article 2

Vise à conforter la reconduction des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances initiale pour 2026 : ces dispositions reproduisent celles de la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, telle qu'amendée et enrichie au cours de l'examen parlementaire. Ainsi, cet article reconduit à l'identique, de façon temporaire, les évaluations des prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales telles qu'elles figurent dans la loi de finances initiale pour 2025. De la même manière que pour les plafonds de crédits pour les missions du budget général, il doit être considéré que ces montants ne constituent ni une évaluation définitive pour 2026, ni des planchers, en particulier pour les prélèvements sur recettes dont le montant est fixé par la loi de finances : ils ont vocation à être ajustés, à la hausse comme à la baisse, dans le cadre de la suite de la discussion parlementaire sur le projet de loi de finances.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 45 231 897 951 €, dont 27 394 686 833 € au titre de la DGF

Focus Décret n° 2025-1397 du 29 décembre 2025 : quelques exemples de montants fléchés sur les établissements publics locaux

- 7 654 000 000 € fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- 123 506 000 € Dotation élu local
- 740 565 262 € Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- 45 231 897 951 € Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales

Article 3 :

Vise à autoriser, en 2026, les opérations d'emprunts, de gestion de la dette et de trésorerie de l'État. En l'absence de telles dispositions, la sécurité des opérations de financement de l'État ne serait plus assurée à compter du 1er janvier 2026, dans un contexte où le recours à des emprunts à long, moyen et court terme revêt aujourd'hui un caractère indispensable pour la continuité de la vie nationale.

Note

A la différence de la loi spéciale du 20 décembre 2024 prévue par l'article 45 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances, le présent projet de loi spéciale 2026 ne prévoit pas d'autorisation d'emprunt d'organismes de sécurité sociale, compte tenu de l'adoption définitive de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 et de sa promulgation à venir.

SITUATION, PERSPECTIVES, ENJEUX ET PROPOSITIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

A - Généralités

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3500 habitants, les départements, les régions et les métropoles. Un débat doit donc se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi « NOTRe » complète les règles relatives au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Le présent rapport a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalable au vote du budget primitif 2026.

Rappel du contexte :

- 27/12/2025 : Promulgation de la loi spéciale qui permet, la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions, la perception par les Collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État (DGF), de procéder à l'emprunt.
- 08/01/2026 : Reprise des discussions sur le PLF 2026.

Ce contexte particulier nous amènera à voter le budget primitif, préparé selon les objectifs suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Maintenir les taux de fiscalité à l'identique de ceux fixés lors de la création de la CCTNP ;
- Continuer d'apporter et de faire évoluer la qualité des services à la population ;
- Poursuivre les investissements en cohérence avec notre projet de territoire.

B - Budget Principal

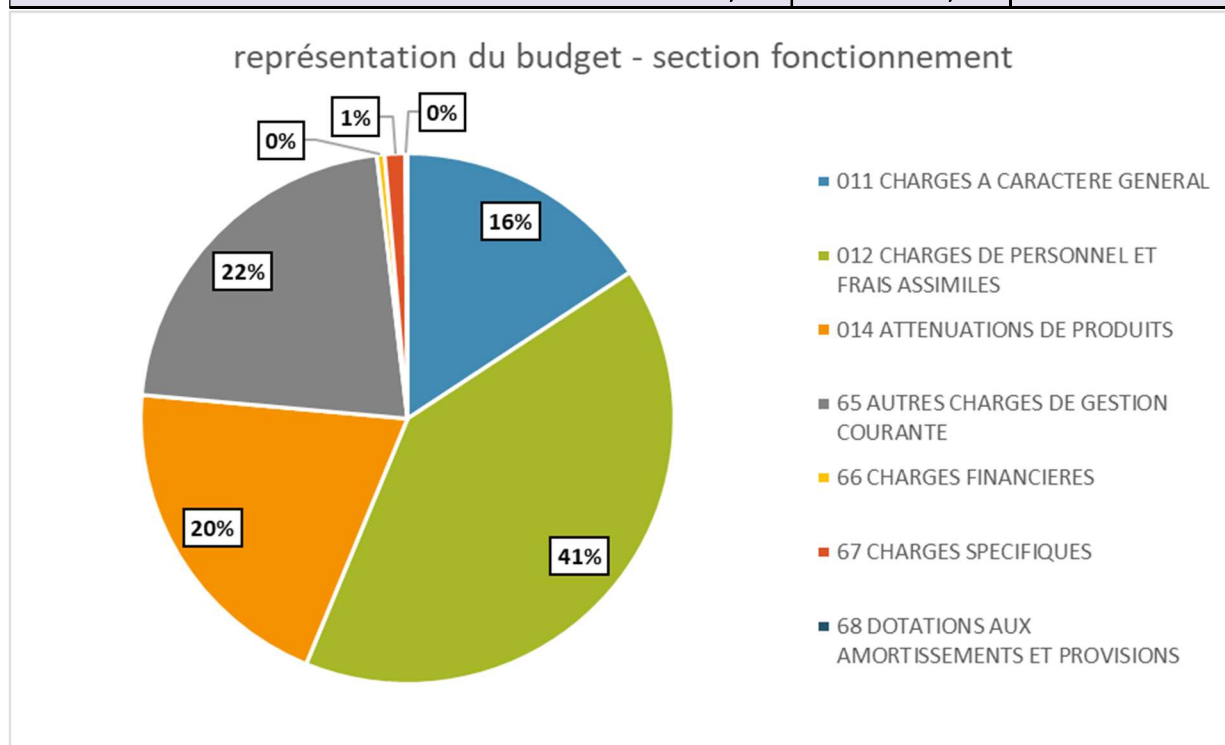
Les résultats définitifs de l'année 2025 sont connus. Les chiffres présentés ci-dessous sont donc identiques à ceux qui vous seront présentés dans le Compte Financier Unique (CFU), lors du vote en mars prochain.

1 - Section de fonctionnement

Les chiffres donnés sont hors opérations d'ordres (chapitre 042) et report du résultat de fonctionnement (R002).

a) Les dépenses réelles 2025

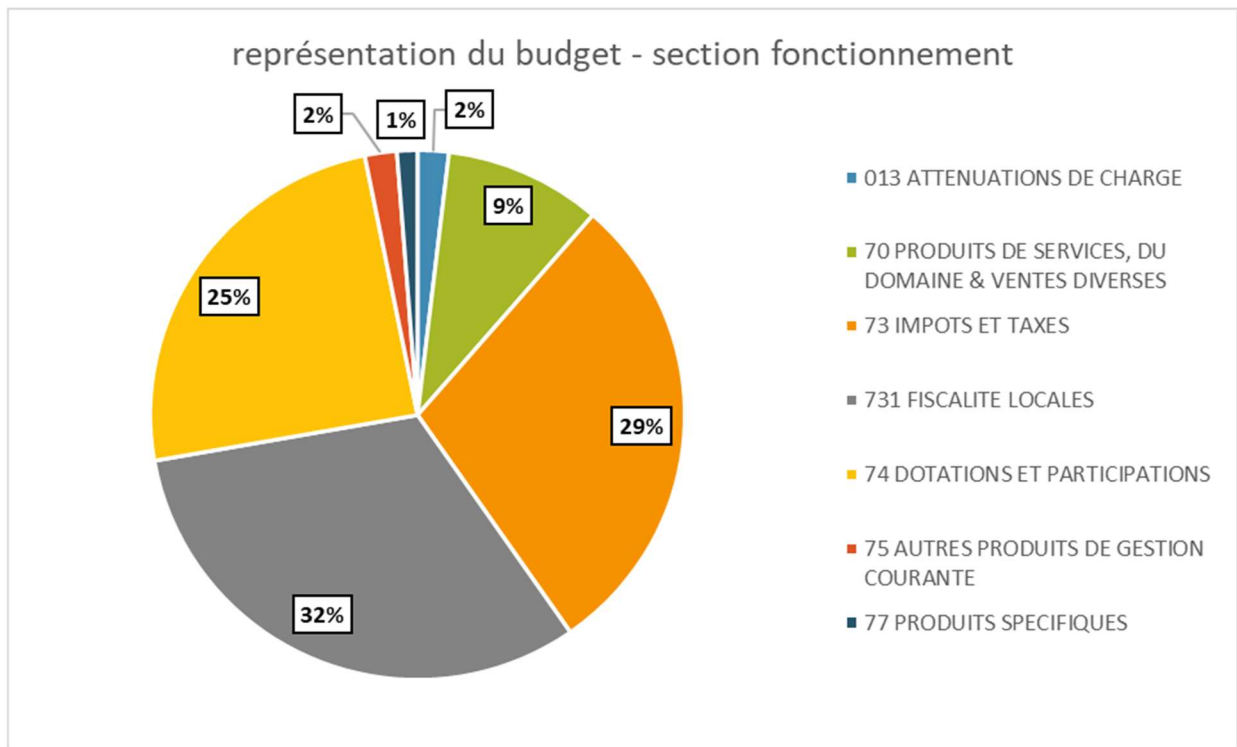
Chapitre	Total Budget BP + DM	Dépenses	% réalisation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 866 649,00 €	3 257 310,01 €	84%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 102 587,00 €	8 407 382,59 €	92%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 197 495,00 €	4 197 493,65 €	100%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 774 491,00 €	4 509 471,51 €	94%
66 CHARGES FINANCIERES	210 000,00 €	97 556,71 €	46%
67 CHARGES SPECIFIQUES	404 042,00 €	258 123,85 €	64%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	26 505,00 €	26 504,66 €	100%
Total DEPENSES REELLES	22 581 769,00 €	20 753 842,98 €	92%



Les charges de personnel représentent **41%** des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

b) Les recettes réelles 2025

Chapitre	Total Budget BP + DM	Recettes	% réalisation
013 ATTENUATIONS DE CHARGE	415 080,00 €	432 877,22 €	104%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 219 300,00 €	2 180 074,96 €	98%
73 IMPOTS ET TAXES	6 617 149,00 €	6 633 578,00 €	100%
731 FISCALITE LOCALES	7 264 186,00 €	7 322 754,00 €	101%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 936 552,00 €	5 641 511,75 €	95%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	531 925,00 €	443 291,46 €	83%
77 PRODUITS SPECIFIQUES	254 544,95 €	284 145,50 €	112%
Total RECETTES REELLES	23 238 736,95 €	22 938 232,89 €	99%



Chapitre 013 « Atténuations de charges » :

	2021	2022	2023	2024	2025
SOFAXIS	46 357 €	35 605 €	38 068 €	34 697 €	49 725 €
Agence ASP	435 217 €	363 683 €	401 797 €	400 716 €	370 944 €
CPAM	2 442 €	1 549 €	17 424 €	14 942 €	12 208 €

Chapitre 70 « Produits de services » :

Ce chapitre correspond aux recettes liées :

- Aux centres de loisirs, aux services périscolaire et restauration scolaire ;
- Régie de l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- Redevances spéciales OM ;
- Au service d'aides à domicile ;
- Conservatoire à Rayonnement Intercommunautaire et aux « spectacles vivants ».

Chapitre 75 « Autres produits divers de gestion courante » :

Sur le chapitre 75 sont encaissés les loyers de l'Hôtel d'entreprises, gendarmeries, logement, micro-crèche, locations de salles, ainsi que les trop perçu, le recouvrement après admission en non-valeur et les remboursements de sinistre et la subvention pour le poste de conseiller numérique.

Chapitre 77 « Produits Spécifiques »

Dans ce chapitre on retrouve les annulations de mandats sur l'exercice antérieur et les opérations de cessions : en 2025 vente d'un véhicule et de terrains à la SAFER.

c) Evolution de la section de fonctionnement de 2021 à 2025

Résultats budgétaires (hors report 002).

Section de fonctionnement	2021		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	18 175 745,15 €	19 819 865,63 €	19 380 619,49 €	21 402 660,58 €	20 297 843,34 €	22 052 055,59 €	21 194 922,54 €	22 700 206,40 €	20 753 842,98 €	22 938 232,89 €
Opérations d'ordres	394 637,00 €	39 549,91 €	429 568,29 €	42 539,00 €	577 103,73 €	72 583,84 €	514 049,35 €	70 785,01 €	767 489,73 €	90 455,00 €
Total Net	18 570 382,15 €	19 859 415,54 €	19 810 187,78 €	21 445 199,58 €	20 874 947,07 €	22 124 639,43 €	21 708 971,89 €	22 770 991,41 €	21 521 332,71 €	23 028 687,89 €
Résultat de l'exercice	1 289 033,39 €		1 635 011,80 €		1 249 692,36 €		1 062 019,52 €		1 507 355,18 €	

d) Les dépenses et recettes par secteur

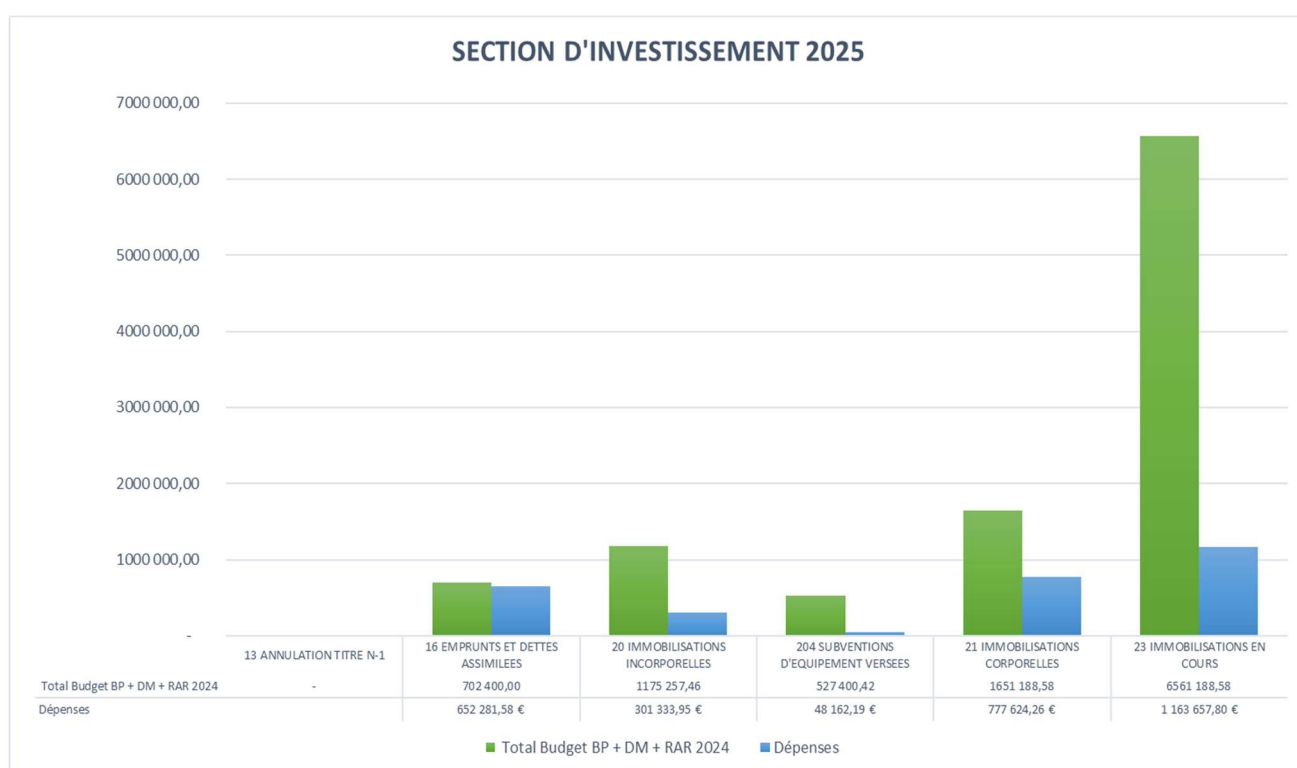
SERVICES	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Delta
opération non ventilable	781 024,88	-	- 781 024,88
Administration -SIC	5 868 829,41	13 060 432,61	7 191 603,20
Archive	3 307,50	-	- 3 307,50
Gendarmerie	26 495,44	205 054,70	178 559,26
Assemblée délibérante	3 530,57	-	- 3 530,57
Fourrière animale	36 614,97	-	- 36 614,97
Scolaire	732 566,18	89 124,64	- 643 441,54
Restauration Scolaire	348 045,98	213 200,61	- 134 845,37
CRI	779 652,91	140 292,16	- 639 360,75
Bibliothèques	274 759,70	84 600,00	- 190 159,70
Spectacles vivants	190 222,65	49 051,45	- 141 171,20
Cinéma	61 511,74	-	- 61 511,74
Gymnases	103 028,35	1 800,00	- 101 228,35
Centres de loisirs	913 323,21	536 762,77	- 376 560,44
Actions sociales	3 749 815,07	3 262 146,45	- 487 668,62
Insertion	634 366,97	492 590,11	- 141 776,86
RPE	189 132,10	116 236,22	- 72 895,88
Technique	215 433,76	116 151,11	- 99 282,65
OPAH	305 562,80	88 900,00	- 216 662,80
Ordures ménagères	3 122 038,20	3 100 575,50	- 21 462,70
Urbanisme	245 872,07	253 241,96	7 369,89
AAGV	117 862,59	72 431,72	- 45 430,87
Logement d'urgence	4 293,49	-	- 4 293,49
Voirie	730 420,53	292 403,77	- 438 016,76
Déneigement	12 341,52	382,04	- 11 959,48
Entretien Espaces Verts	116 670,88	-	- 116 670,88
Eau potable	15 315,00	-	- 15 315,00
lutte érosion / inondation	305 219,04	359 733,12	54 514,08
Actions transverses environnement	4 800,46	-	- 4 800,46
Economie	852 534,47	73 001,52	- 779 532,95
Tourisme	776 740,27	420 575,43	- 356 164,84
Total hors opérations non ventilables	20 740 307,83	23 028 687,89	2 288 380,06
TOTAL	21 521 332,71	23 028 687,89	1 507 355,18

2 - Section d'investissement :

Les chiffres donnés sont hors opérations d'ordres et report du résultat d'investissement.

a) Les dépenses réelles 2025 :

Chapitre	Budget primitif 2025	RAR 2024	Total Budget BP + DM + RAR 2024	Dépenses	Restes à Réaliser 2025 (RAR)	% réalisation hors RAR
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	702 400,00 €		702 400,00 €	652 281,59 €		93%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	819 500,00 €	355 757,46 €	1 175 257,46 €	301 333,95 €	307 595,36 €	26%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	377 600,49 €	141 024,93 €	527 400,42 €	48 162,19 €	288 550,74 €	9%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 139 869,00 €	561 147,10 €	1 651 016,10 €	777 624,26 €	161 413,53 €	47%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 876 837,00 €	718 506,58 €	6 561 188,58 €	1 163 657,80 €	1 157 094,74 €	18%
Total	8 916 206,49 €	1 776 436,07 €	10 617 262,56 €	2 943 059,79 €	1 914 654,37 €	28%



Quelques réalisations de 2025 :

Chapitre 20 pour 301 333,95 € :

- Etudes de révision et frais liés aux PLUi / urbanisme ;
- Essais routiers et labo pour la préparation du programme voirie 2024 ;
- Réalisation des études préalables pour la voirie 2025 et sur la RN25 ;
- Etudes sur ouvrages d'art (ponts) ;
- Acquisition d'un logiciel de cybersécurité ;
- Etudes hydraulique / lutte contre l'érosion ;
- Recensement des chemins ruraux.

Chapitre 21 pour 777 624,26 € :

- Réalisation d'ouvrages structurants et travaux d'hydraulique douce dans le cadre de la lutte contre l'érosion et acquisition de terrains ;
- Travaux sur l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- Mise en place d'un serveur de réplication ;
- Toiture, isolation, désamiantage du logement d'urgence ;
- Valorisation et développement des sentiers de randonnée (phase 1 et 2) ;
- Acquisition de matériels divers : informatique, téléphonie, électro-ménagers, outillage, instruments de musique et de mobilier ;
- Acquisition du terrain destiné à accueillir la nouvelle gendarmerie de Bernaville ;
- Pose de nouveaux revêtements de sol et mise en place d'éclairage LED à l'école de Mézerolles ;
- Création d'une aire de jeu dans la cour de l'école de Candas ;
- Installation électrique sur bâtiment Montalembert pour le transfert du CRI ;
- Acquisition de véhicules (VL et vélos électriques).

Chapitre 23 pour 1 163 657,80 €

- Travaux de voirie ;
- Maitrise d'œuvre travaux école de Fienvillers et gymnase de Bernaville ;
- Travaux de réhabilitation de l'ancien captage, en local destiné aux chantiers d'insertion ;
- Travaux curage du bâtiment « ancienne école C. Garcin ».

b) Les recettes réelles 2025 :

Chapitre	Budget primitif 2025	RAR 2024	Total Budget BP + DM+RAR 2024	Recettes	Restes à Réaliser 2025 (RAR)	% réalisation hors RAR
024 PRODUITS DE CESSION	85 545,00 €		0,05 €			0%
10 FCTVA ET EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 568 107,18 €		2 568 107,18 €	2 141 571,00 €		83%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 595 616,00 €	1 045 781,82 €	3 399 017,82 €	1 028 106,52 €	878 082,10 €	30%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 975 500,00 €		4 975 500,00 €			0%
Total	10 224 768,18 €	1 045 781,82 €	10 942 625,05 €	3 169 677,52 €	878 082,10 €	29%



Au chapitre 10 : Le versement du FCTVA (C/10222) était de 313 788,47 € en 2024, il est de 373 464,31€ en 2025. Pour rappel, le titre au 1068 à émettre était de 1 768 106,69 €.

Au chapitre 13 : Fonds de concours voirie et subventions perçues (DETR / DSIL / REGION / CD80 / AEAP / CAF)

Au chapitre 024 : 85 545 € de crédits avaient été inscrits au titre de la cession de l'ancienne déchèterie de Doullens et un véhicule. Toutefois, seule la cession du véhicule a été réalisée. Une cession complémentaire relative à la vente de terrains à la Safer a également abouti (cf. le compte 775).

c) Evolution de la section d'investissement de 2021 à 2025

Section d'investissement	2021		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 890 954,85 €	764 953,24 €	2 572 661,65 €	3 165 958,33 €	3 803 096,65 €	3 165 214,09 €	2 722 853,32 €	2 247 723,02 €	2 943 059,79 €	3 169 677,52 €
Opérations d'ordres	78 478,33 €	433 565,42 €	55 657,16 €	442 686,45 €	86 792,69 €	591 312,58 €	122 833,95 €	566 098,29 €	224 514,05 €	901 548,78 €
Total Net	2 969 433,18 €	1 198 518,66 €	2 628 318,81 €	3 608 644,78 €	3 889 889,34 €	3 756 526,67 €	2 845 687,27 €	2 813 821,31 €	3 167 573,84 €	4 071 226,30 €
Résultat de l'exercice	-1 770 914,52 €		980 325,97 €		-133 362,67 €		-31 865,96 €		903 652,46 €	

d) Les dépenses et recettes par secteur

SERVICES	INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes	Delta
opération non ventilable	90 455,00	767 489,73	677 034,73
Administration -SIC	228 014,09	2 315 950,05	2 087 935,96
Gendarmerie	205 976,00		- 205 976,00
Scolaire	173 459,90	57 687,00	- 115 772,90
Restauration Scolaire	18 025,34		- 18 025,34
CRI	18 994,92		- 18 994,92
Bibliothèques	5 048,90		- 5 048,90
Spectacles vivants	8 975,50		- 8 975,50
Gymnases	46 150,01		- 46 150,01
Centres de loisirs	2 832,85		- 2 832,85
Actions sociales	168 832,04	110 593,80	- 58 238,24
Insertion	76 785,47	34 627,41	- 42 158,06
RPE	6 020,57	234 243,84	228 223,27
Technique	8 576,01		- 8 576,01
OPAH	3 039,00		- 3 039,00
Urbanisme	206 476,25	5 000,00	- 201 476,25
AAGV	51 006,00	9 987,00	- 41 019,00
Logement d'urgence	71 949,82	13 922,00	- 58 027,82
Voirie	1 344 320,15	294 161,63	- 1 050 158,52
lutte érosion / inondation	213 946,85	210 800,84	- 3 146,01
Actions transverses environnement	20 400,00		- 20 400,00
Economie	139 929,23		- 139 929,23
Tourisme	58 359,94	16 763,00	- 41 596,94
Total hors opérations non ventilables	3 077 118,84	3 303 736,57	226 617,73
TOTAL	3 167 573,84	4 071 226,30	903 652,46

e) Les Restes A Réaliser 2025 reportés sur le Budget Primitif 2026

- RAR Dépenses :

LIBELLE	FONCT.	NATURE	TIERS	SOLDE ENG.
PLUI DU DOULLENAIS LOT 1 - ELABORATION	510	202	ATOPIA	46 734,16 €
Etude urba	510	202	AUDDICE ENVIRONNEMENT	8 400,00 €
LOT 3 RPLI DOULLENAIS	510	202	AUDDICE URBANISME	8 400,00 €
Etude schéma directeur des eaux pluviales sur 18 communes	510	202	VERDI NORD DE FRANCE	15 630,00 €
Mission programmation Montalembert	020	2031	MPI DEVELOPPEMENT	20 064,00 €
etude de sol future gendarmerie Bernaville	026	2031	FONDASOL AMIENS	11 148,00 €
Mission d'AMO et études de programmation et choix du MOE de construction de la gendarmerie à Bernaville	026	2031	MPI DEVELOPPEMENT	18 744,00 €
Analyse technique de l'offre reçue dans le cadre de la procédure de marché de réparation de la toiture école de Fienvillers	213	2031	MOERIS	1 080,00 €
MOE Cantine Fienvillers AELIA	281	2031	AELIA	12 702,07 €
Mission honoraire : cantine Fienvillers	281	2031	ALPES CONTROLE	5 400,00 €
MOE Cantine Fienvillers BET 360	281	2031	BET360	4 800,00 €
Mission de coordination SPS Catégorie 2 : montant des honoraires Construction d'une cantine à Fienvillers	281	2031	BTP CONSULTANTS - AGENCE AMIENS	5 346,00 €
MOE Cantine Fienvillers LBR	281	2031	EIRL LE BERRE	3 600,00 €
Complements de missions de programmiste pour la construction de la cantine Fienvillers	281	2031	MPI DEVELOPPEMENT	2 400,00 €
MOE Cantine Fienvillers ARCHITECTE	281	2031	SARL SYLVAIN PIERRE JEAN	27 782,29 €
MOE Cantine Fienvillers Studis	281	2031	STUDIS	3 120,00 €
ETUDES PLUI BERNAVILLOIS 1ERE MODIFICATION	510	2031	AUDDICE URBANISME	4 436,00 €
ETUDES 2EME MODIFICATION PLUI BERNAVILLOIS - CANDAS	510	2031	AUDDICE URBANISME	909,00 €
DIAGNOSTIC AGRICOLE	510	2031	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA	10 781,64 €
Etude hydraulique Bv Naours et Montonvillers	735	2031	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA	44 443,20 €
Maitrise d'oeuvre /Phase études/Pro/ACT/VISA/DET/A OR	735	2031	LATITUDES	16 587,00 €
Etude Rn 25 Société EGIS	845	2031	EGIS VILLES & TRANSPORTS	6 708,00 €
Etude RN 25	845	2031	HAUTES HERBES PAYSAGISTES	10 980,00 €
Refonte du site - Création du webdesign	020	2051	AMBI A	1 740,00 €
Refonte du site - Création d'une banque d'image / vidéo	020	2051	AMBI A	2 676,00 €
Refonte du site web de la CCTNP	020	2051	NETINFOSMEDIAS	10 908,00 €
Matériel - Gestion de la flotte véhicule	020	2051	ORANGE BUSINESS SERVICE	648,00 €
Installation - Gestion de la flotte véhicule	020	2051	ORANGE BUSINESS SERVICE	540,00 €
Registre numérique - Ruissellement / Erosion	735	2088	PUBLILEGAL	888,00 €
TOTAL CHAPITRE 20				307 595,36 €
Versement EHPAD Doullens	4238	2041413	CENTRE HOSPITALIER DE DOULLENS	95 901,74 €
Installation borne Grouches-Luchuel	71	2041582	TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME -	1 462,50 €
Installation borne Beaumetz	71	2041582	TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME -	1 462,50 €
installation borne Doullens	71	2041582	TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME -	1 462,50 €
Installation borne Beauquesne	71	2041582	TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME -	1 462,50 €
Installation borne Maizicourt	71	2041582	TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME -	1 462,50 €
Installation borne Villers Bocage	71	2041582	TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME -	1 462,50 €
SUBVENTION - OPAH-RU DOULLENS	50	20422	ALLART ISABELLE	2 711,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	ANTOINE REGIS	4 084,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	ARQUEMBOURG GEOFFREY	8 859,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	BATTEUX MELANIE	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	BELVAL GENEVIEVE	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	BOITEL MARINE	5 250,00 €
SUBVENTION - OPAH-RU DOULLENS	50	20422	BOUCHEZ JEAN-MARC	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	BOULLY GHISLAIN	425,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	BRACAVAL EMILIE	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	CARON PASCALE	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	CAVILLON JULIEN	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	CHAIGNEAU JULIE	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	DEVAUCHELLE YVES	5 469,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	DOREMUS JACKY	446,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	DUBOS LAURA	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	DUFOUR JEAN-JACQUES	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	FOURNET MARGAUX	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	GUERLUS THOMAS	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	HANNECART JEAN-CLAUDE	1 000,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	HELLUIN BETTY	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	JOLY GERARD	331,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	LABEYOU JULIEN	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	LAFLANDRE FLAHAUT MARION	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	LAGNY THIERRY	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	LAPLACE ALAIN	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	MAHIEU JEAN-MARIE	1 000,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	MASSON CARINE	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	MOREL JEAN	213,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	MUZI JOEL	324,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	NIQUET JEAN-FRANCOIS	1 299,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	OGER ELISE	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	OGER GREGOIRE	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	PETIT MATTHIEU	5 159,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	POULLAIN MATTHIEU	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	QUINT BERNARD	5 220,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	RACINE ARMELLE	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	ROBIDET MONIQUE	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	THIBAUT CLEMENT	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	VALOIS MAURICETTE	5 250,00 €
SUBVENTION - PACTE CCTNP	50	20422	VARLET OLIVIER	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	VIARD ROUGEGRIZ MARTINE	5 250,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	VIEZ MARGUERITE	334,00 €
SUBVENTION PACTE TERRITORIAL	50	20422	ZINKINS MICHEL	5 250,00 €
TOTAL CHAPITRE 204				288 550,74 €

Acquisition terrain SIEBENTHAL	735	2111	TELLIER-MAGNIER SANDRINE	2 534,00 €
Portail Acier entrée école garderie	213	21351	3D ELEC	4 948,36 €
Mission G2PRO	213	21351	FONDASOL AMIENS	2 880,00 €
Achat véhicule BOXER + aménagements	028	21828	TUPPIN MARY AUTOMOBILES	47 936,76 €
Flocage Mobilize Duo 45	4238	21828	SF ENSEIGNES	312,00 €
Boxer Cabine Approfondie L3H2 3.5T Maxi 140ch S&S BVM6	444	21828	TUPPIN MARY AUTOMOBILES	43 162,01 €
Duster 4X4	735	21828	GARAGE DESREUMAUX	28 910,00 €
Matériel informatique 2025 - Administration générale	020	21838	IDEATION INFORMATIQUE	141,86 €
Matériel informatique - Insertion	444	21838	IDEATION INFORMATIQUE	141,86 €
CHAUFFAGE ÉCOLE BERNAVILLE	213	2188	ADEFI DECOBAT-COMPTOIR DE L	477,12 €
Cuisinière vitrocéramique Fagor FACV3004B Blanc - codic 7634307	331	2188	SASU DU MARRONNIER DARTY	384,99 €
Cuisinière vitrocéramique Fagor FACV3004B Blanc - codic 7931263	338	2188	SASU DU MARRONNIER DARTY	449,99 €
batterie de cuisine Tefal Ingenio cook - codic 776 0736	338	2188	SASU DU MARRONNIER DARTY	99,99 €
Panneaux identité - Chantier insertion Bâtiments	444	2188	SF ENSEIGNES	318,00 €
Panneaux identité - Chantier insertion Citadelle	444	2188	SF ENSEIGNES	318,00 €
Panneaux identité - Chantier insertion Horticole	444	2188	SF ENSEIGNES	318,00 €
Balisage sentiers de randonnée	633	2188	BOUFFEL TP	28 080,59 €
TOTAL CHAPITRE 21				161 413,53 €
travaux hydrauliques structurants BV Gezaincourtoise et Lucheux	735	2312	BALESTRA TP SARL	660 000,00 €
Haie simple: 1319ml	735	2312	IDVERDE	22 507,42 €
Haie double: 8648ml	735	2312	IDVERDE	186 070,37 €
Haie sur Talus: 33ml	735	2312	IDVERDE	447,88 €
Fascine :385ml	735	2312	IDVERDE	18 489,24 €
Travaux ecole fienvillers levé topo pour construction	213	2313	LA SIGNAL PICARDIE	816,00 €
MOE pour l'école maternelle sise19 rue du Général Leclerc - 80750 Fienvillers.Pathologie : Malfaçons	213	2313	MOERIS	3 480,00 €
Missions complémentaires de Maitrise d'oeuvre pour l'école de Fienvillers suite infiltrations	213	2313	MOERIS	3 600,00 €
Co-traitance ETC sur la Maitrise d'oeuvre du gymnase de Bernaville	321	2313	ETC	6 720,00 €
Mission de maitrise d'oeuvre sur le gymnase de Bernaville	321	2313	SARL OREA ING	24 936,00 €
MO pour curage maison MFS école Catherien Garcin	4238	2313	FRANCK KIKI - SOTIRIUM	6 000,00 €
Mission de programmiste pour étude de capacité MFS CCAS dans l'annexe de l'école	4238	2313	MPI DEVELOPPEMENT	1 320,00 €
Voirie Impasse Bellevue	845	2315	COLAS NORD-PICARDIE	9 982,21 €
Voirie Beauquesne - rue cagnon	845	2315	COLAS NORD-PICARDIE	43 901,11 €
Voirie Beauquesne - rue de l'église	845	2315	COLAS NORD-PICARDIE	57 974,74 €
Voirie Beauval rue des phosphates	845	2315	COLAS NORD-PICARDIE	17 316,54 €
Voirie Contay ruelle choquet	845	2315	COLAS NORD-PICARDIE	61 424,69 €
Voirie Outrebois chemin du Meillard	845	2315	COLAS NORD-PICARDIE	32 108,54 €
TOTAL CHAPITRE 23				1 157 094,74 €
TOTAL DES RAR DEPENSES				1 914 654,37 €

- RAR Recettes :

LIBELLE	FONCT.	NATURE	TIERS	SOLDE ENG.
SUBVENTION AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR AMENAGEMENT SPORTIF ECOLE DE CANDAS	213	1311	ETAT-PREFECTURE	3 300,00 €
SUBVENTION FIN 2E ET 3EME TRANCHES SENTIERS DE RANDO	633	1313	CD80	11 310,00 €
FONDS VERT OUVRAGES HYDRAU BV NORD BERNAVILLOIS	735	1321	ETAT-PREFECTURE	166 658,00 €
FONDS VERT REALISATION D'OUVRAGES HYDRAULIQUES EROSION BV GEZAINCOURTOISE	735	1321	ETAT-PREFECTURE	210 000,00 €
FEDER-FSE TRAVAUX LUTTE EROSION FLESSELLES/GEZ	735	1322	REGION HAUTS-DE-FRANCE	123 489,00 €
FOND DE CONCOURS 30% VO25 - RUE CAGNON - TRAVAUX 36 854,26 € HT	845	13241	COMMUNE DE BEAUQUESNE	11 056,28 €
FOND DE CONCOURS 30% VO25 - RUE DE L'EGLISE TRVX 48312,28 €HT	845	13241	COMMUNE DE BEAUQUESNE	14 493,68 €
FOND DE CONCOURS 30% VO25 - RUE DES PHOSPHATES TRVX 14430,45€ HT	845	13241	COMMUNE DE BEAUVAL	4 329,14 €
FOND DE CONCOURS 30% VO25 IMPASSE BELLEVUE TRVX 8318,51€ HT	845	13241	COMMUNE DE COISY	2 495,55 €
FOND DE CONCOURS 30% VO25 RUELLE CHOQUET TRVX 51187,24€ HT	845	13241	COMMUNE DE CONTAY	15 356,17 €
FOND DE CONCOURS 30% VO25 - CHEMIN DU MEILLARD TRVX 26757,12€ HT	845	13241	COMMUNE DE OUTREBOIS	8 027,14 €
DETR 2022 - MFS	4238	13461	ETAT-PREFECTURE	118 052,20 €
DSIL 2022 - MFS	4238	13462	ETAT-PREFECTURE	140 000,00 €
DSIL 2021 PLAN RELANCE OUVRAGES STRUCTURANTS DOULLENNAIS	735	13462	ETAT-PREFECTURE	49 514,94 €
TOTAL DES RAR RECETTES				878 082,10 €

3 – Récapitulatif des dépenses et recettes en section d'investissement et de fonctionnement : (opérations d'ordres comprises)

SERVICES	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Delta	Dépenses	Recettes	Delta
opération non ventilable	90 455,00	767 489,73	677 034,73	781 024,88	-	-781 024,88
Administration -SIC	228 014,09	2 315 950,05	2 087 935,96	5 868 829,41	13 060 432,61	7 191 603,20
Archive				3 307,50	-	-3 307,50
Gendarmerie	205 976,00		-205 976,00	26 495,44	205 054,70	178 559,26
Assemblée délibérante				3 530,57	-	-3 530,57
Fourrière animale				36 614,97	-	-36 614,97
Scolaire	173 459,90	57 687,00	-115 772,90	732 566,18	89 124,64	-643 441,54
Restauration Scolaire	18 025,34		-18 025,34	348 045,98	213 200,61	-134 845,37
CRI	18 994,92		-18 994,92	779 652,91	140 292,16	-639 360,75
Bibliothèques	5 048,90		-5 048,90	274 759,70	84 600,00	-190 159,70
Spectacles vivants	8 975,50		-8 975,50	190 222,65	49 051,45	
Cinéma				61 511,74		
Gymnases	46 150,01		-46 150,01	103 028,35	1 800,00	-101 228,35
Centres de loisirs	2 832,85		-2 832,85	913 323,21	536 762,77	-376 560,44
Actions sociales	168 832,04	110 593,80	-58 238,24	3 749 815,07	3 262 146,45	-487 668,62
Insertion	76 785,47	34 627,41	-42 158,06	634 366,97	492 590,11	-141 776,86
RPE	6 020,57	234 243,84	228 223,27	189 132,10	116 236,22	-72 895,88
Technique	8 576,01		-8 576,01	215 433,76	116 151,11	-99 282,65
OPAH	3 039,00		-3 039,00	305 562,80	88 900,00	-216 662,80
Ordures ménagères				3 122 038,20	3 100 575,50	-21 462,70
Urbanisme	206 476,25	5 000,00	-201 476,25	245 872,07	253 241,96	7 369,89
AAGV	51 006,00	9 987,00	-41 019,00	117 862,59	72 431,72	-45 430,87
Logement d'urgence	71 949,82	13 922,00	-58 027,82	4 293,49	-	-4 293,49
Voirie	1 344 320,15	294 161,63	-1 050 158,52	730 420,53	292 403,77	-438 016,76
Déneigement				12 341,52	382,04	-11 959,48
Entretien Espaces Verts				116 670,88	-	-116 670,88
Eau potable				15 315,00		-15 315,00
lutte érosion / inondation	213 946,85	210 800,84	-3 146,01	305 219,04	359 733,12	54 514,08
Actions transverses environnement	20 400,00		-20 400,00	4 800,46		-4 800,46
Economie	139 929,23		-139 929,23	852 534,47	73 001,52	-779 532,95
Tourisme	58 359,94	16 763,00	-41 596,94	776 740,27	420 575,43	-356 164,84
Total hors opérations non ventilables	3 077 118,84	3 303 736,57	226 617,73	20 740 307,83	23 028 687,89	2 288 380,06
TOTAL	3 167 573,84	4 071 226,30	903 652,46	21 521 332,71	23 028 687,89	1 507 355,18

FONDS DE ROULEMENT FIN 2025 : 3 711 637 € – solde des restes à réaliser 1 036 572 € = 2 675 065 € de report au 002 du BP 2026

4 - La projection 2026 :

a) Section de fonctionnement :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » :

Les dépenses seront globalement stables par rapport au réalisé 2025, tout en maintenant les efforts engagés par les services.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » :

- Les indemnités des élus ont été fixées par délibération en décembre 2020 et seront fixes sur toute la durée du mandat.
- Les contributions versées aux organismes et partenaires seront proposées au budget primitif 2026.

La collectivité versera une participation aux budgets annexes.

Pour rappel les montants versés en 2025 sont :

Budget	Montant au budget primitif 2025	Montant de la subvention exceptionnelle versée en 2025
Cité souterraine	140 000 €	140 000 €
Centre Aquatique	941 000 €	810 000 €

Le chapitre 66 « Frais financiers » :

Intérêts 2025	Intérêts 2026	Evolution
115 710.90 €	89 624.15 €	-22.54 %

Des projets ayant fait l'objet de demande de subvention seront réalisés en 2026, la collectivité pourrait recourir à un financement partiel par l'emprunt.

b) Section d'investissement :

Plusieurs projets ont fait l'objet de dépôt de demande de subvention en janvier 2026 ou ont reçu une notification d'attribution de subvention, dans le cadre de la DETR/DSIL, fonds vert, fonds National Ponts, Politique Territoriale, Région :

Budget Principal et Budget Annexe Assainissement :

- o Rénovation thermique et énergétique de l'école de Bernaville ;
- o Maitrise d'œuvre pour la déconnexion des eaux pluviales afin d'assurer la mise en conformité du système épuratoire de la commune Beauval ;
- o Travaux sur les points de mesure de l'autosurveillance et optimisation du fonctionnement BSR sur la STEP de Flesselles ;
- o Rénovation gymnase de Bernaville ;
- o Réfection des ouvrages d'Art dans plusieurs communes ;
- o Mise en place d'ouvrages hydraulique sur le territoire Nord Bernavillois ;
- o Mise en place d'ouvrages au fil de l'eau sur le bassin versant de la Gézaincourtoise, Flesselles et Lucheux ;

- Création d'une cantine – école de Fienvillers en 2 tranches ;

Les autres projets d'investissement portent sur :

- Programme voirie 2026 (voté en décembre).
- Finalisation PLUi du Doullennais, des modifications sur PLUi du Bernavillois, évaluation des PLUi du Bernavillois et du Bocage Hallue et modification n° 2 PLUi du BH.
- Maitrise d'œuvre pour le lancement de la consultation des entreprises sur la construction de la gendarmerie à Bernaville.
- Hôtel d'entreprises : travaux d'étanchéité.
- Erosion / Gémap : réalisation des ouvrages hydrauliques du bassin versant du captage de Fieffes-Montrelet.
- Environnement : deuxième tranche d'installation de bornes de recharges de véhicules électriques.
- Culture : nouvelle signalétique pour les bibliothèques, amélioration acoustique du CRI, renouvellement du parc instrumental, maintien d'une enveloppe de 50 000€ en cas de nécessité de remplacement du projecteur au cinéma.
- Tourisme : installation d'un affichage dynamique à l'office de tourisme.
- Enfance / jeunesse : matériel pédagogique et mobilier d'aménagement
- Chantiers d'insertion : acquisition de matériel.
- Acquisition de véhicules : navette bibliothèques
- Informatique et téléphonie : nomadisme pour les agents de planification aux solidarités, module cartographique, évolution et acquisition de logiciels, installation d'une borne France Services.
- OPAH : versement des subventions aux particuliers
- MARPA : déploiement de la fibre, travaux de plomberie sur sanitaire et radiateurs.
- Assainissement Collectif :
 - Etude et installation de système de mesure sur STEP Candas,
 - Etude diagnostic STEP Fieffes-Montrelet,
 - Finalisation du renouvellement du parc de télésurveillance.
- Assainissement Non Collectif (SPANC) : mise en place des subventions CCTNP pour aider la réhabilitation des assainissements en défaut de sécurité sanitaire ou absence d'installation
- ZAC de la Montignette : réalisation des entrées sur les parcelles vendues, mise en place d'une nouvelle signalétique.
- Centre Aquatique : acquisition d'une pompe (sécurité en cas de casse).

5 - Les recettes

TEOMi (taxe enlèvement des ordures ménagères incitative) :

La CCTNP a délibéré favorablement le 30 septembre 2021, sur l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (la TEOMI) sur le territoire de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, à compter de l'exercice 2022. Cette redevance se compose d'une part fixe de 80 % et d'une part variable, dite incitative, de 20% qui s'est concrétisée le 1^{er} janvier 2024.

En 2025, le taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est de 9.30 %.

Le montant réalisé en 2025 est de **2 873 105 €**.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant réalisé	2 404 040	2 442 670	2 462 727	2 570 633	2 750 463	2 738 954	2 873 105

Dotation Globale de Fonctionnement

Impacts de la loi de finances spéciale sur la DGF : les collectivités vont percevoir, en attendant la LF2026, la DGF dans toutes ses composantes, par versement des avances de FDL selon les conditions fixées par la loi de finances 2025 et au niveau du montant national.

Ce que prévoit le PLF pour 2026 :



	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Variation 2024/2025	Année 2026
Dotation de solidarité rurale	3 202	0	0	0	0		Prévisions identiques à 2025
Dotation d'intercommunalité	841 575	793 933	752 099	811 558	854 522	+5,04%	
Dotation de compensation de groupement	672 382	657 637	653 819	642 999	619 650	-3,63%	
Dotation Globale de Fonctionnement	1 517 341	1 451 570	1 405 918	1 454 557	1 474 172	+1,35%	

Evolution de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (compte 739211)

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Attribution de compensation	2 956 670.04	2 956 670.04	2 956 670.04	2 956 670.04	2 756 990.06

La Fiscalité intercommunale

Les taxes : Les taux appliqués et montants des produits 2025 :

Pour rappel, les taux des 4 taxes « locales » sont inchangés depuis 2017 (création de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie) et seront maintenus en 2026.

La fraction de TVA compense la perte de produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). La garantie d'équilibre des ressources intercommunales est assurée par le transfert d'une fraction de la TVA nationale versée par douzième aux EPCI. Le montant indiqué ci-dessous est provisoire, un ajustement sera opéré au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Etat 1259 FPU	Taux depuis 2017	Produits perçus 2020	Produits perçus 2021	Produits perçus 2022	Produits perçus 2023	Produits perçus 2024	Produits perçus 2025
Fraction TVA (THRP)			4 709 333	5 293 911 dont 64 131 régul de 2021	5 326 760	5 372 002	5 386 428
Taxe d'Habitation	17%						
Taxe foncière non bâtie	11.70 %						
Taxe foncière bâtie	5.10 %	7 232 392	2 600 331	2 828 188	2 985 152	3 059 009	2 984 207
Cotisation Foncière Entreprise	25%						
TOTAL		7 232 392	7 309 664	8 122 099	8 311 912	8 431 011	8 370 635

En 2026, une revalorisation des valeurs locatives servant à l'établissement des taxes foncières est de l'ordre de **+ 0.8 %**, contre + 1.7% en 2025.

Les collectivités percevront la TVA, pour celles qui bénéficient en compensation des réformes fiscales, sous forme d'avances correspondant au douzième des produits perçus en 2025 jusqu'à régularisation sur la base de la LF2026 et jusqu'au vote des taux d'imposition des collectivités locales.

Autres Produits réalisés :

Sigle	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseaux	578 684	588 866	656 996	697 737	729 486	754 506
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	802 439	832 234	824 847	837 812	844 057	863 024
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales	154 056	258 366	338 351	288 061	306 132	301 343
FPIC	Fonds de péréquation des ressources Intercommunales	410 170	417 025	416 181	403 844	393 698	367 697
GEMAPI				320 418	345 000	345 006	345 039
TOTAL		1 945 349	2 096 491	2 556 793	2 578 968	2 618 379	2 631 609

CVAE : L'article 55 de la loi de finance prévoit la suppression de la CVAE et son remplacement par une fraction de TVA. Suppression dès 2023 pour les départements, EPCI et communes bénéficiaires.

La CVAE prendrait fin dès 2024 pour les **redevables de la cotisation minimum**.
 Pour les **autres redevables**, la suppression de la CVAE initialement fixée à 2027 : le projet de loi de finances pour l'année 2025 reporte la suppression de la CVAE à 2030.
 Néanmoins, la loi de finances pour 2025 n'a **pas encore été promulguée**.
 Ainsi, les taux applicables au 1^{er} janvier 2025 sont ceux énumérés dans la loi de finances pour 2024.

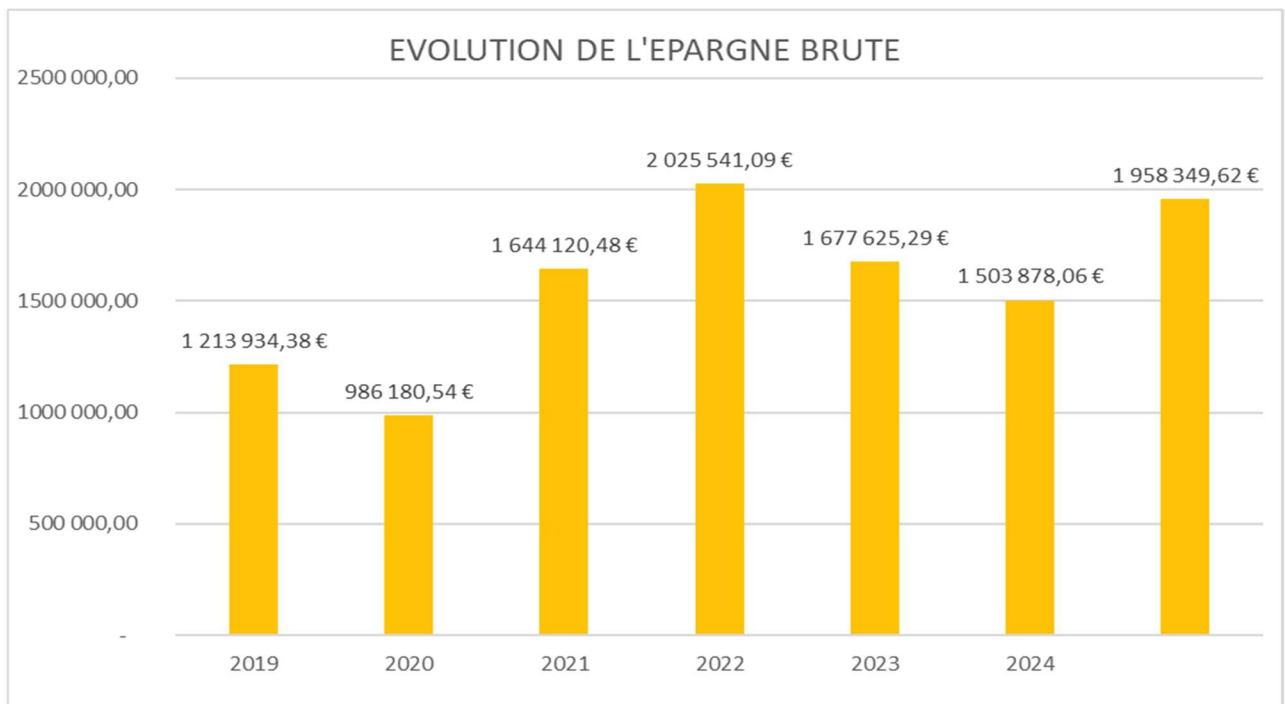
GEMAPI : La taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

6 - Epargne brute :

Elle correspond aux recettes réelles – dépenses réelles (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement (a)	18 780 160,14	19 363 999,78	19 819 865,63	21 399 160,58	21 973 468,63	22 700 172,96	22 685 687,94
Dépenses réelles de fonctionnement (b)	17 566 225,76	18 377 819,24	18 175 745,15	19 373 619,49	20 295 843,34	21 196 294,90	20 727 338,32
Epargne brute	1 213 934,38	986 180,54	1 644 120,48	2 025 541,09	1 677 625,29	1 503 878,06	1 958 349,62
Taux CAF Méthode DGFIP (c)	8,59%	6,61%	10,62%	11,77%	9,71%	8,44%	10,99%
moyenne régionale (46 CC à FPU)	16,27%	16,37%	14,69%	16,54%	17,40%		

- (a) Total recettes : 23 028 687.89 € - chapitre 042 : 90 455 € - c/775 produits de cession : 252 544.95 € – c/78 reprise de provision : 0 €
 (b) Total dépenses : 21 521 332.71 € - chapitre 042 : 767 489.73 € - chapitre 68 provisions : 26 504.66 €
 (c) Taux de CAF = recettes réelles (hors 014 : atténuation de produits et 013 : atténuation de charges) un taux de 10 % est satisfaisant.



7 – Epargne nette :

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Epargne nette = Epargne brute – Remboursement en capital de l'annuité d'emprunt



$$\text{Epargne nette} : 1\,958\,350 - 652\,282 = 1\,306\,068 \text{ €}$$

8- Les subventions et contributions :

Section de fonctionnement

Fonction	Association / organisme	BP 2022	REALISE 2022	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025
CRI - 311	Ecole de musique Beauquesne	6 500	6 500	6 500	4 500	3 000,00	3 000,00	-	1 500,00
	Union musicale de VB					3 900,00	3 900,00		
	Festival musique Beauquesne (Beauweequesne 2023)						-		
	Festival musique Beauval					1 000,00	1 000,00		
Culture - 316	Concert à la Grange					1 000,00	1 000,00	800,00	800,00
	Histoire en Ciel	0	1 200	1 200	0	1 500,00	-	-	-
	Comique agricoles				-	6 500,00	6 500,00	5 500,00	5 500,00
	Agence pour le Picard (Wepes)	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	5 000,00	5 000,00
	Bouge Doullens					350,00	350,00	300,00	300,00
	La basse Rue					800,00	800,00	-	-
	Misampli - FESTIVAL DOULLENS	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 250,00	1 250,00
Meltiri/Potes (Ahuri Soud)	2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	2 500,00	2 500,00	
Cinéma - 317	Cinéode (65742)								20 000,00
	FDMJC				17 000,00	22 000,00	22 000,00		
Tourisme - 633	NORPATRIMOINE					20 000,00	20 000,00	20 000,00	5 000,00
	Dons Groupe d'intervention et d'Etude d'ouvrages souterrains						500,00		
DIVERS - 020	APITNP				36 000,00	25 000,00	30 000,00 €	30 000,00	26 500,00
	APITNP EXCEPTIONNELLE						20 580,00 €		
	Somme emploi services					20 000,00	0		
	UFOLP					19 950,00	-	20 000,00	1 000,00
Compte 65748		50 776,00	103 726,00	105 000,00	115 950,00	135 500,00	120 130,00	85 350,00	69 050,00
Fonction	Association / organisme	BP 2022	REALISE 2022	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025
Administration générale - 020	AMF Départementale	2 000,00	1 868,77	2 000,00	1 863,33	2 000,00	1 868,13 €	2 000,00	1 864,68
	Territoire d'Energie Somme (Cotisation adhérent groupement achat électricité)	300,00	464,66	500,00	501,81	600,00	148,52 €	500,00	107,13
Tourisme - 633	Fédération des Offices de Tourisme	500,00	144,00	200,00	72,00	200,00	344,35 €	200,00	387,52
	ADN Tourisme	-	486,00	500,00	486,00	500,00	72,00 €	500,00	486,00
Emploi - 020	Mission locale MLIFE	47 600,00	47 547,00	47 600,00	47 547,00	47 600,00	47 547,00 €	47 600,00	47 547,00
Insertion - 444	PLIE	15 000,00	-	30 000,00	15 000,00	30 000,00	30 000,00	15 000,00	15 000,00
Bibliothèques - 313	Adhésion ludothèque					100,00		110,00	150,00
	Adhésion ORB (base de données en ligne de notices - Association des Bibliothécaires de France - ABF)					1 100,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Culture - spectacles vivants - 316	Adhésion au réseau chaînon maquant					450,00	450,00	700,00	450,00
	Adhésion accréditation pro Festival Avignon Off					50,00			
CRI - 311	Orchestre à l'école + autres	50,00	50,00	50,00	100,00	200,00	100,00 €	100,00	100,00
Fourrière - 11	BUIGNY SPA Ponthieu	32 000,00	26 450,40	27 000,00	31 377,85	5 000,00	5 217,30 €	5 300,00	5 507,15
	SACPA					27 160,00	27 151,09 €	27 840,00	27 831,77
Environnement - 71	Ville d'Amiens (entretien des locaux SACPA)								3 276,05
Environnement - 71	Chemins ruraux des Hauts de France				150,00	150,00	50,00 €	150,00	150,00
Environnement - 735	AVERE	-	750,00	750,00		1 500,00		750,00	750,00
Compte 6281		97 950,00	77 760,83	108 600,00	97 097,99	116 610,00	114 634,39	101 950,00	104 879,30

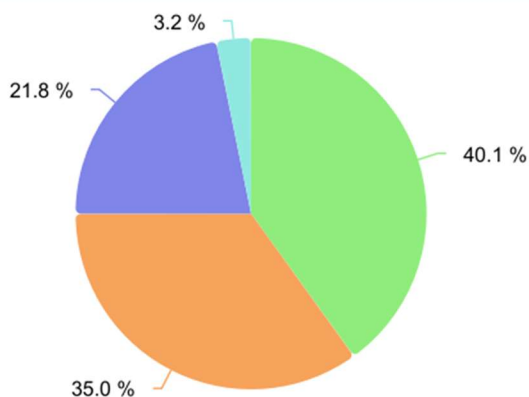
Organisme	Objet	BP 2022	REALISE 2022	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025
Scolarité 213	SMIVOS Acheux en amiénois	5 600,00	11 136 (2 années)	5 600,00	4 700,00	5 000,00	3 951,00	4 000,00	3 336,00
Pôle métropolitain	contribution statutaire	46 806,00	46 806,00	46 810,00	78 667,00	80 639,00	57 701,00	68 150,00	71 526,00
	contribution d'actions : (TOTAL)	43 522,00	3 398,40	10 000,00	21 292,30	48 110,00	53 136,04	9 047,00	
	EMC2 - fonction 87					11 082,00	11 082,49		
	Plateforme PCAET - fonction 71					3 399,00	3 398,40	-	
	Cadastre solaire - fonction 71					5 083,00	5 083,40	-	
	Logiciel futureproofed PCAET - 71							3 398,00	3 398,40
	Schéma directeur de l'énergie - 71							2 619,00	
	Etude mutualisation OT - fonction 633					1 498,00	1 536,00	-	
AVELO3 - fonction 87							3 030,00	3 307,00	
étude TENMOD - fonction 87					27 048,00	32 035,75	-		
Assemblée Des Communautés de France 020	Adhésion 2022 (ADCF)	3 281,00		3 281,00					
Somme Numérique 020	Contribution SDAN (emprunt)	11 400,00	11 395,28	11 400,00	11 395,28	11 400,00	147933,34	11 400,00	101 386,78
	Contribution développement fibre (emprunt)		105 218,93	105 300,00	114 358,54	115 600,00		89 990,00	
	Cotisation syndicale	21 557,00	21 370,32	21 400,00	21 221,58	21 400,00	21 159,94 €	19 499,00	19 499,00
	Contribution archivage numérique								3 307,50
	Contribution ENT	3 850,00	7 354,60	voir article 6512	4 491,80	5 000,00	voir article 65811	voir article 65811	
	Contribution "Usages numériques et connexion TH								288,00
	Contribution réseau	4 050,00	4 032,00	voir article 6262	voir article 6262	voir article 6262	voir article 6262	voir article 6262	
CANUT 020	Adhésion 2026 - SIC								
Emploi 020	Initiative Somme	15 000,00	8 000,00	11 500,00	12 000,00	15 000,00	13 000,00	13 000,00	14 000,00
Ordures ménagères 7213	SMIRTOM	2 720 000,00	2 570 633	2 570 700,00	2 784 174,00	2 721 615,00	2 721 615,00	2 851 070,00	2 850 787,20
Urbanisme 510	SAFER	3 480,00	6 960 (2 années)	3 480,00	3 480,00	3 480,00	3 480,00	3 500,00	3 480,00
Economie 64	Chambre de métiers et artisanat (CMA)	20 000,00	-	25 000,00	-	25 000,00	37 500,00	25 000,00	12 500,00
Urbanisme 510	Conseil d'architecture urbanisme et environnement - CAUE	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	800,00
	Agence D'Information sur le Logement de la Somme - ADIL	3 360,00	6 484 (2 années)	3 500,00	3 420,56	3 565,00	3 565 €	3 565,00	10 000,00
GEMAPI - 735	AMEVA	9 120,00	6 055,50	6 100,00	6 051,00	7 900,00	7 861,75 €	7 900,00	7 881,25
	Symcea + Fieffes + Syndicat canche authie	64 217,00	64 216,00	73 645,00	73 644,00	80 963,00	78 711,00	102 100,00	78 224,00
Territoire d'Energie Somme	(FDE) Diagnostics des bâtiments	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00
DIVERS		25 660,00	-			10 000,00		10 000,00	
Compte 65568		3 003 003	2 875 160,93	2 899 816,00	3 140 996,06	3 156 772,00	3 151 714,07	3 220 321,00	3 185 321,13
Budgets annexes		BP 2022	REALISE 2022	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025
Centre aquatique		440 000,00	440 000,00	771 400,00	728 000,00	950 000,00	852 800,00	941 000,00	810 000,00
Zone d'activités		250 000,00	250 000,00	-	-	-	-		
MARPA		20 000,00	20 000,00	30 000,00	-	40 800,00	71 800,00		
Cité souterraine		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	150 000,00	150 000,00	140 000,00	140 000,00
Compte 65736221		910 000,00	910 000,00	1 001 400,00	928 000,00	1 140 800,00	1 074 600,00	1 081 000,00	950 000,00
Organisme	Objet	BP 2022	REALISE 2022	BP 2023	REALISE 2023	BP 2024	REALISE 2024	BP 2025	REALISE 2025
Urbanisme - 510	ADUGA	30 947,00		50 000,00	50 442,00	27 500,00	27 479,00	28 678,00	28 678,00
Environnement - 735	Convention Hallue	1 430,00		2 860,00	3 179,22	3 200,00	36,00	3 800,00	107,28
	SOMEA	5 000,00	300,00	5 000,00	300,00	300,00	300,00	4 200,00	300,00
Compte 657382		37 377,00	300,00	57 860,00	53 921,22	31 000,00	27 815,00	36 678,00	29 085,28

C - L'Etat de la Dette au 01/01/2026

a) Budget principal et budgets annexes

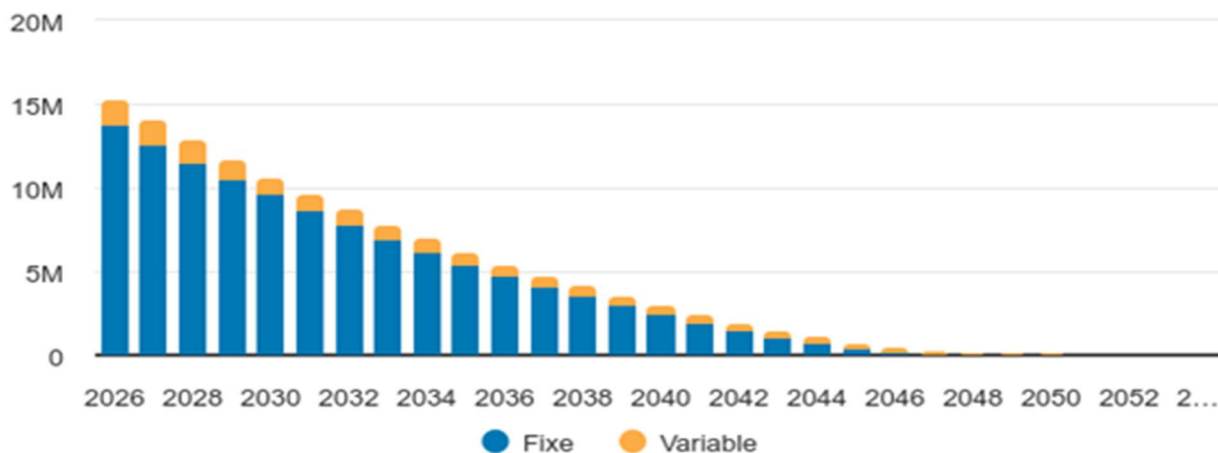
Encours : **15 364 762.67 €**
 Nombre d'emprunts : **47**
 Taux moyen de l'exercice : **1,89 %**

Budgets



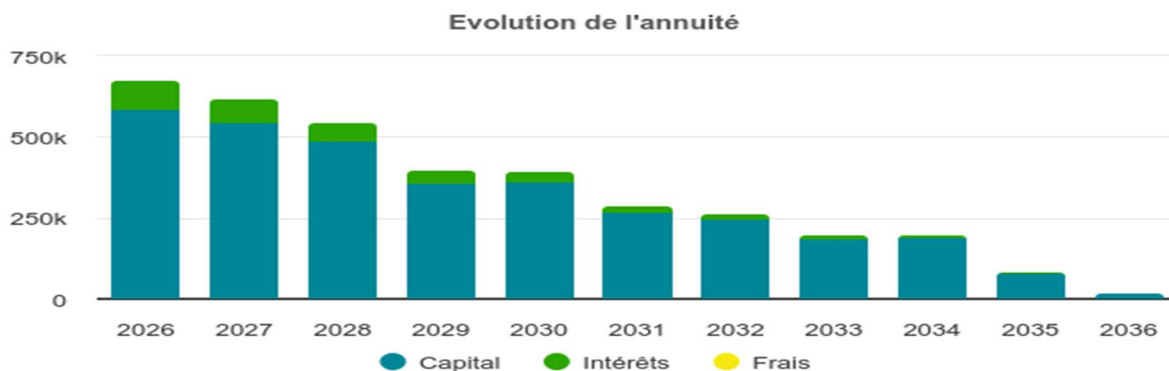
Budget	%	Montant
Budget Assainissement	40,06	6 154 377,46
Budget Centre Aquatique	34,96	5 371 250,00
Budget Principal	21,79	3 348 084,79
Budget MARPA	3,20	491 080,42
TOTAL		15 364 792,67

Extinction de l'encours



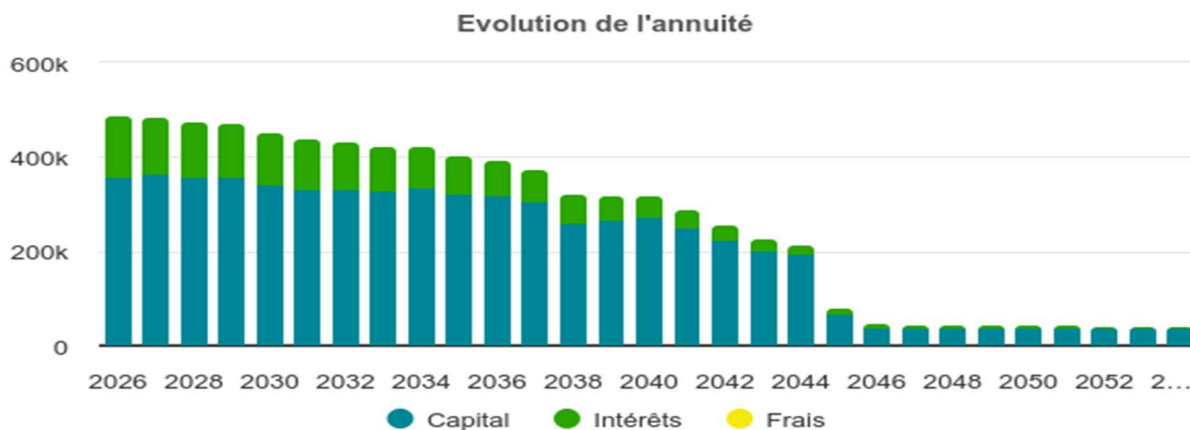
b) Budget principal

Encours : 3 348 084.79
 Nombre d'emprunts : 10
 Taux moyen de l'exercice : 2,67 %



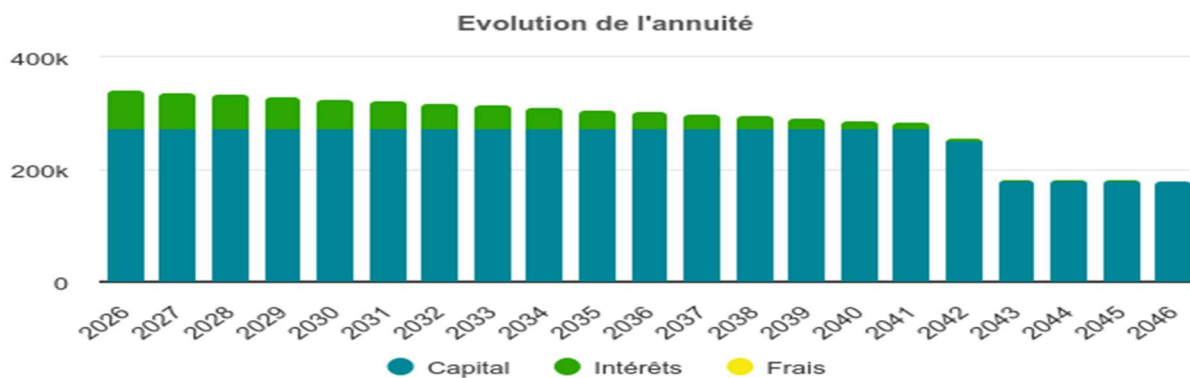
c) Budget Assainissement

Encours : 6 154 377.46
 Nombre d'emprunts : 34
 Taux moyen de l'exercice : 2.30 %



d) Budget Centre Aquatique

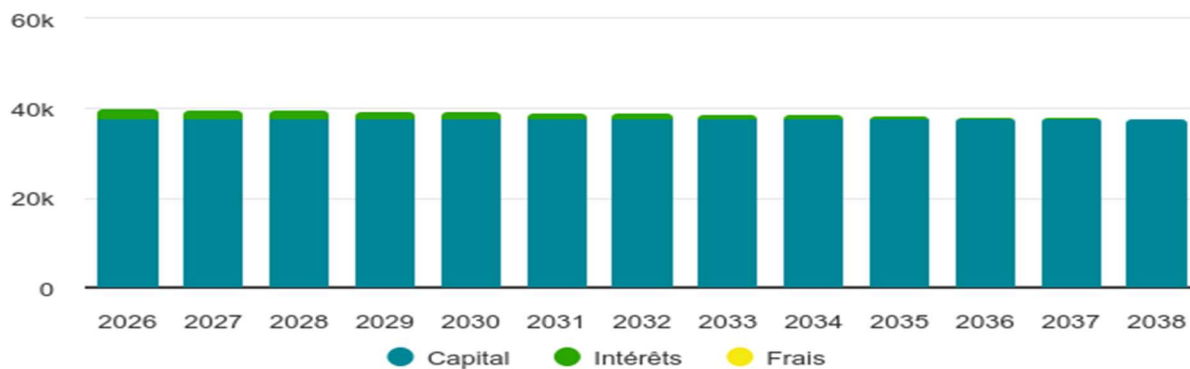
Encours : 5 371 250,00
 Nombre d'emprunts : 2
 Taux moyen de l'exercice : 1,28 %



e) Budget MARPA

Encours : 491 080.42
 Nombre d'emprunts : 1
 Taux moyen de l'exercice : 0,47 %

Evolution de l'annuité



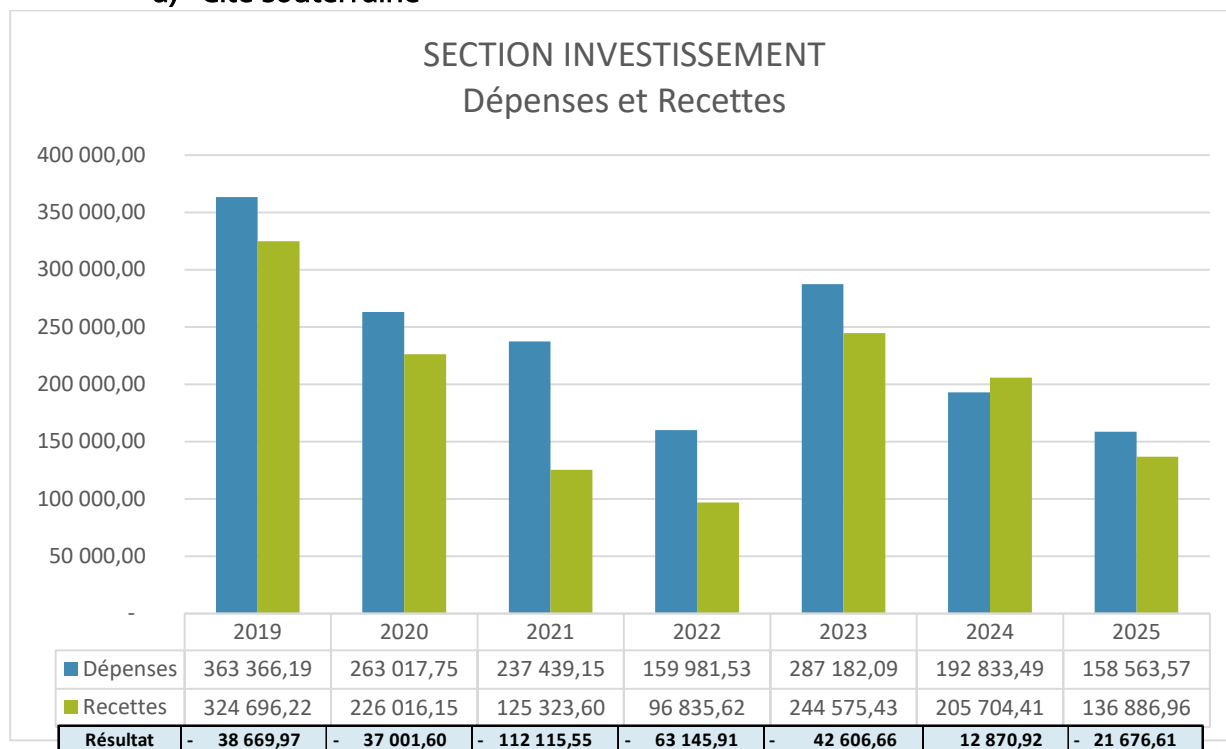
f) Budget Cité Souterraine de Naours : extinction de l'emprunt en 2023

g) Budget ZAC : emprunt court terme sur 3 ans de 1 000 000 €, déblocage des fonds sollicité et perçu le 09 janvier 2026 pour 500 000 €.

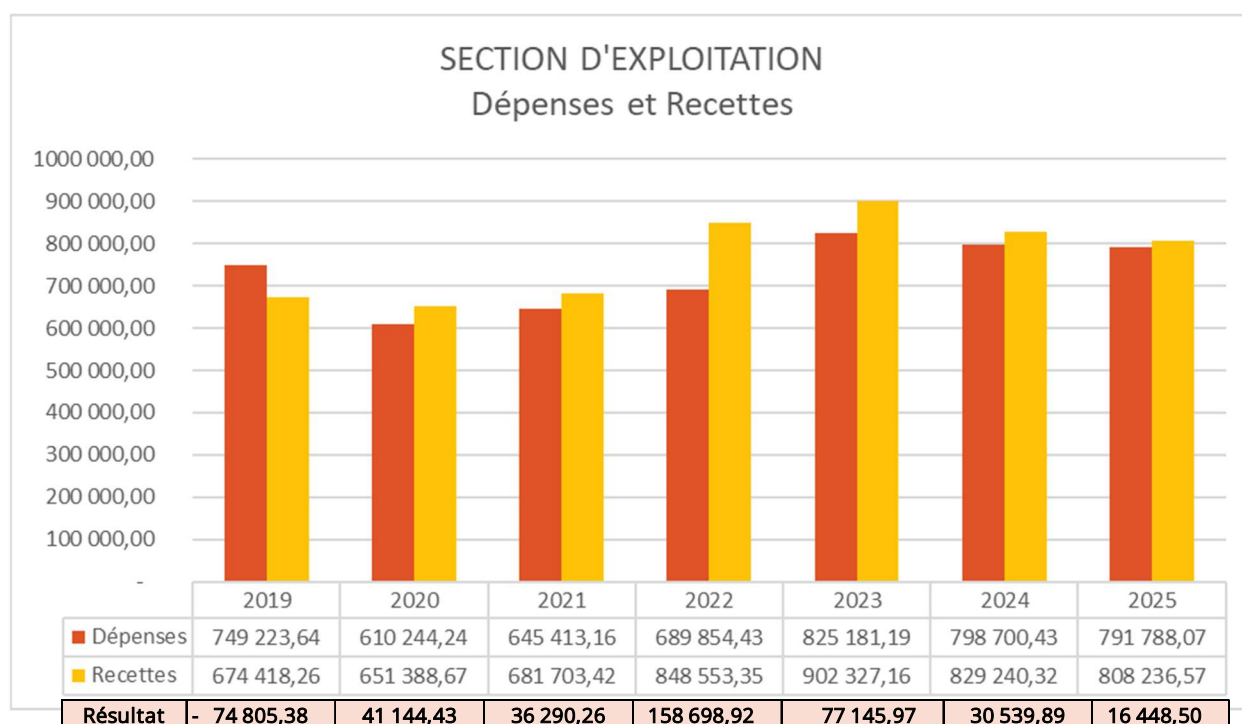
D - Budgets annexes 2025

Les chiffres présentés sont issus de la balance générale incluant les reports d'excédents et les opérations d'ordre.

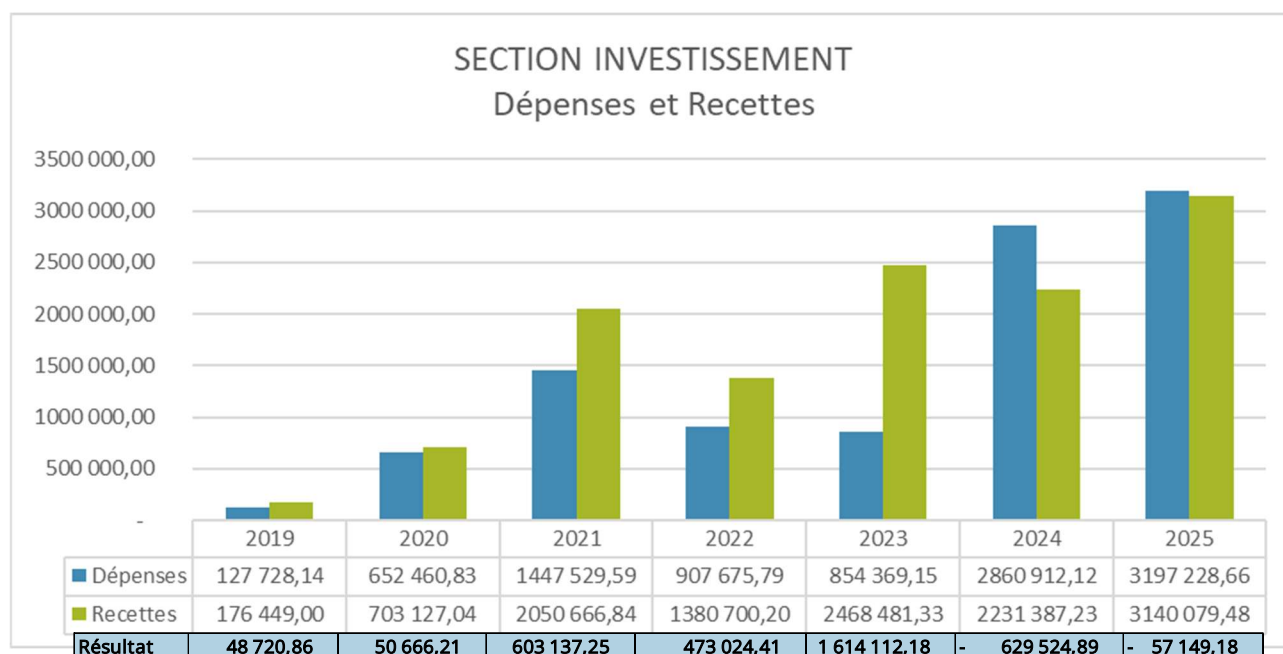
a) Cité souterraine



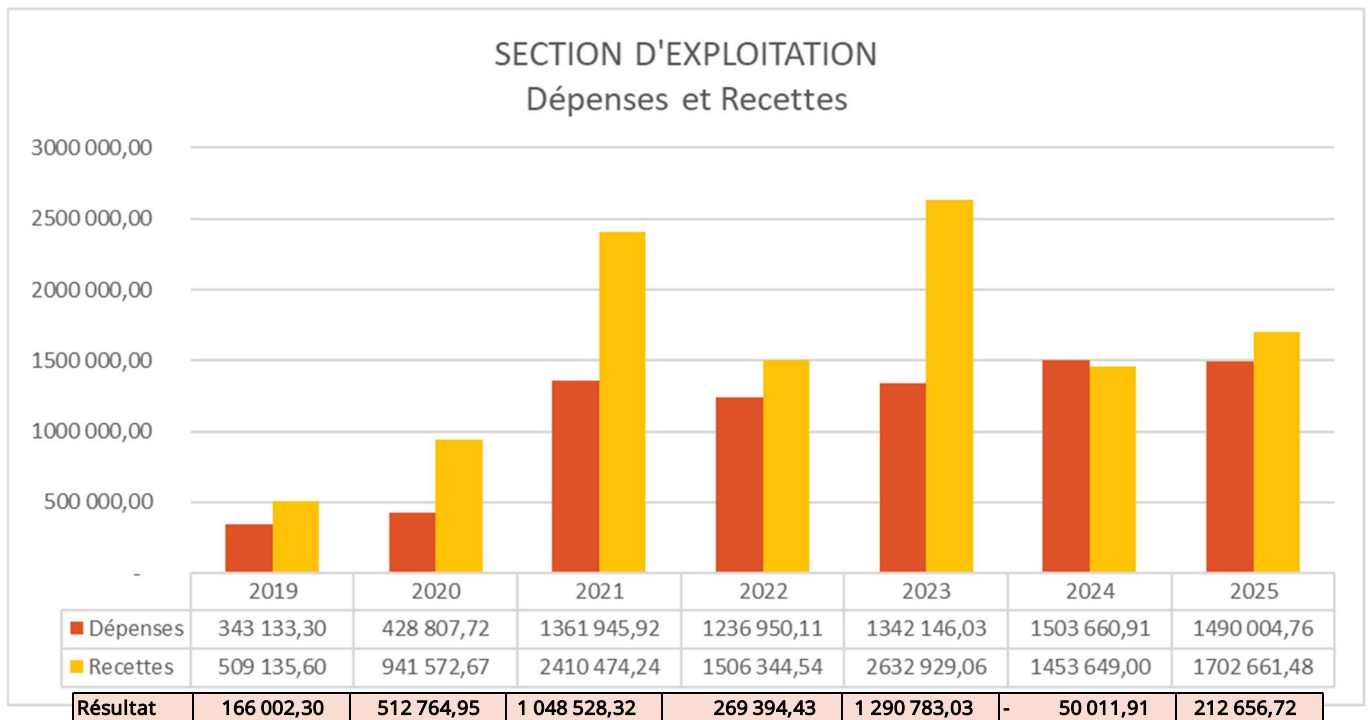
Les dépenses d'investissements 2025 portent principalement sur l'acquisition d'une glofette, d'un tracteur, de mobilier de restauration pour la terrasse et l'installation de toilette sèche.



b) Assainissement

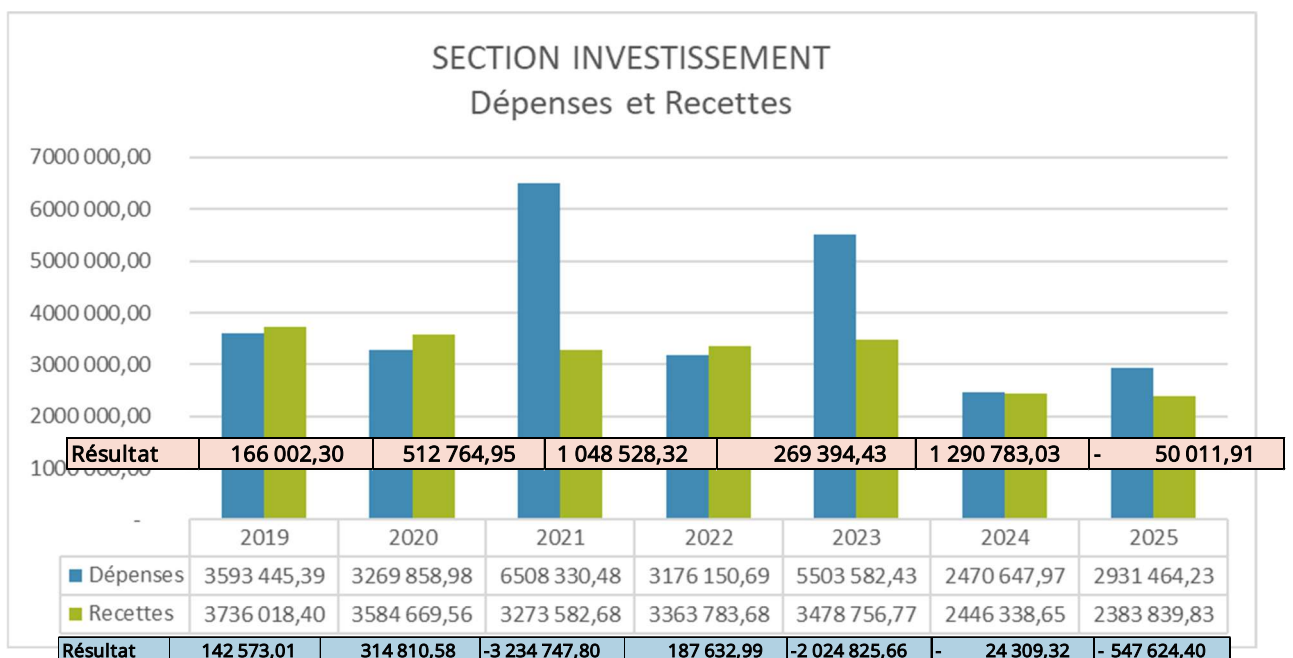


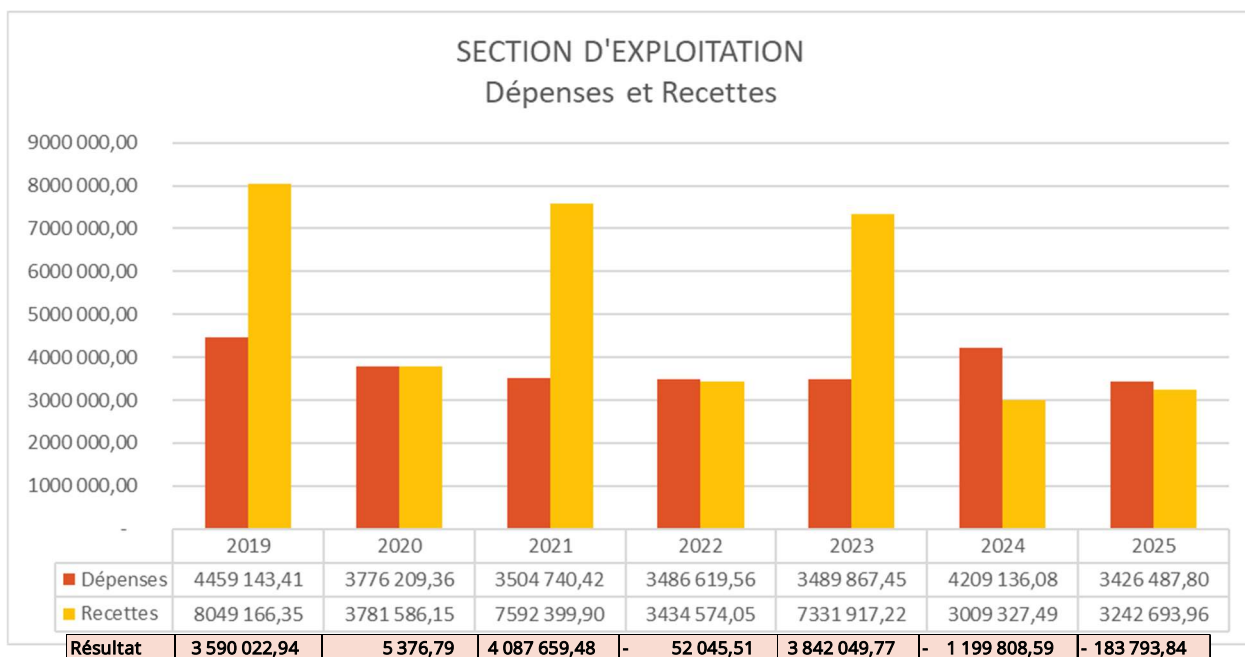
Les investissements les plus importants, réalisés en 2025, portent sur la finalisation de la reconstruction de la STEP de Beauval, le remboursement du capital d'emprunt et des études/diagnostics STEP de FLESSELLES et de BERNAVILLE, et sur les eaux pluviales de BEAUVAL.



L'assainissement collectif représente 387 300 m3 facturés et 4 617 branchements.

c) - Zones d'activités

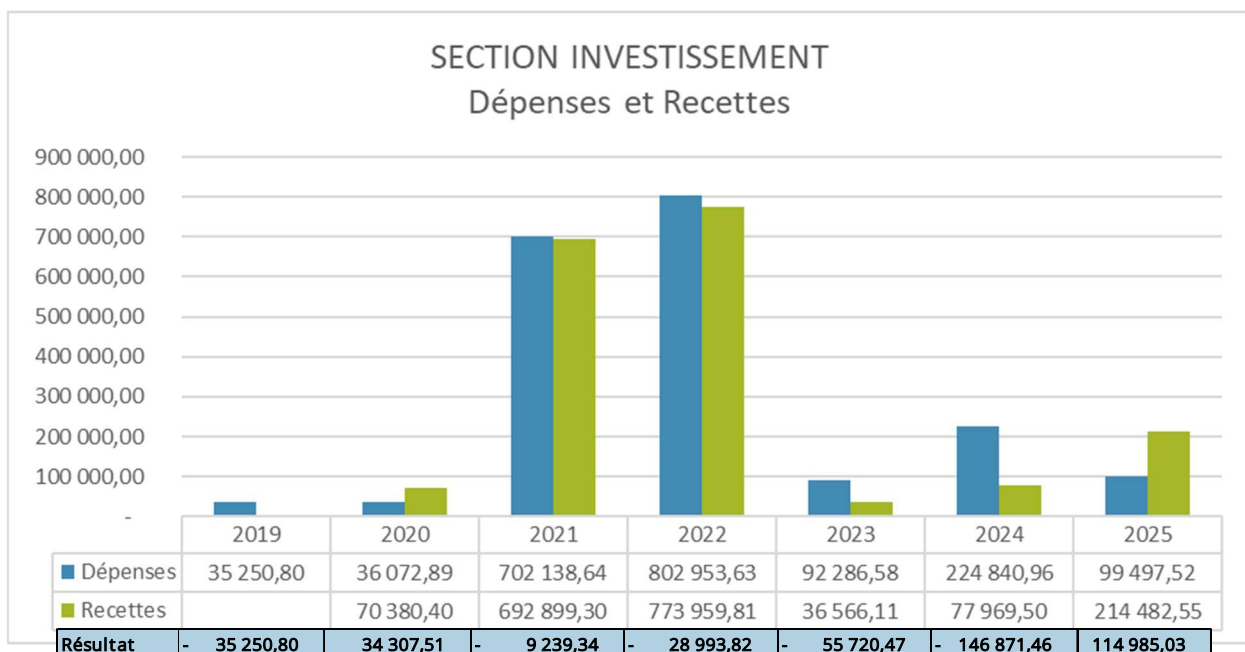




L'année 2025 compte 1 vente à « Béton du Bocage » sur la ZAC de La Montignette de Villers Bocage pour une surface totale de 19 331 m² et un prix de vente de 307 960 €.

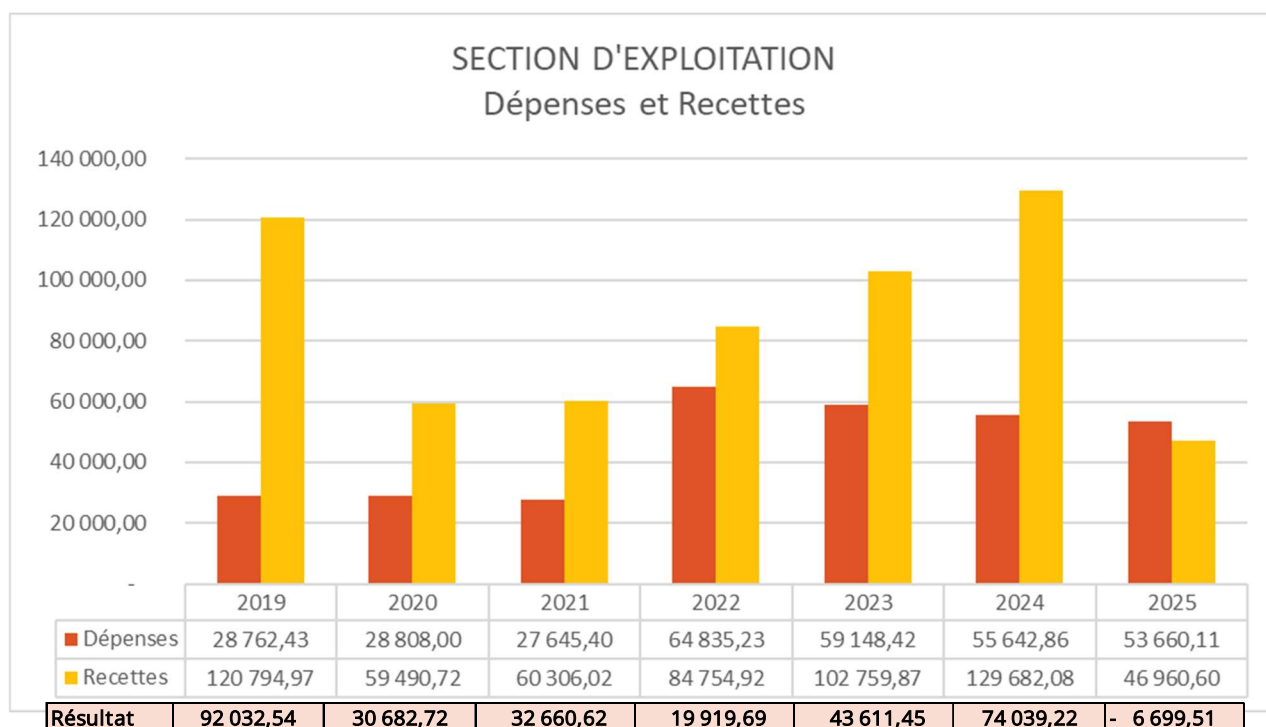
Pour rappel, sur ce budget les travaux sont mandatés en section de fonctionnement, cela représente 980 000 € de travaux sur les 2 ZAC.

d) MARPA



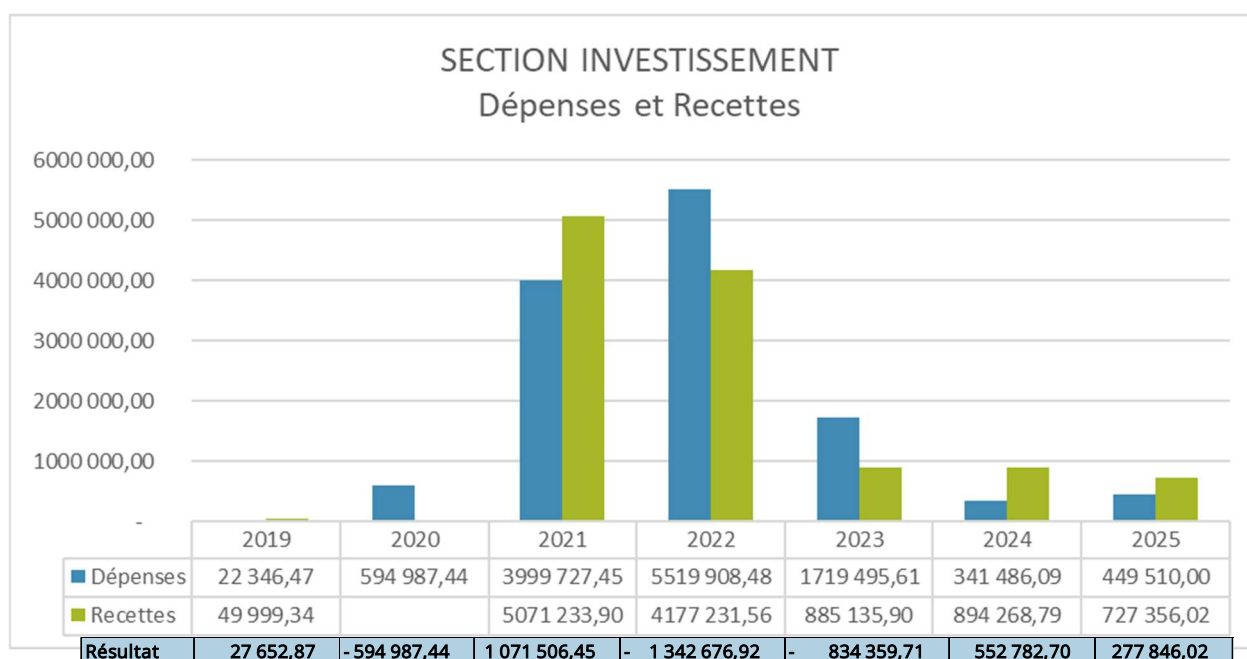
L'année 2025 a permis la finalisation des travaux de sécurité incendie et d'installation de portes automatiques, déclenchant le versement des subventions.

Les travaux de plomberie ont démarré par le remplacement de radiateurs.

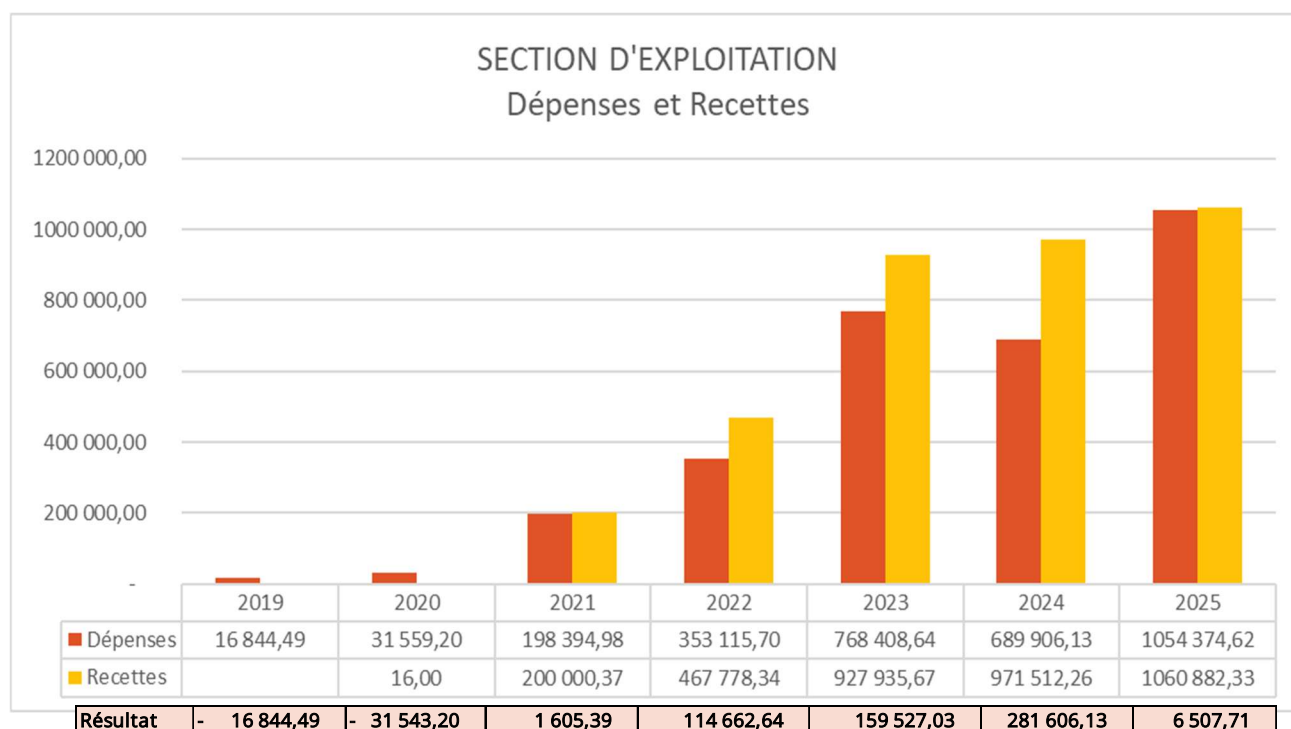


Un avenant ayant pour objet de modifier les dispositions relatives à la redevance annuelle, versée par l'association gestionnaire de la MARPA, a été signé en 2025. Celui-ci porte sur le montant de la redevance annuelle revue à 30 000€, afin de permettre à la structure d'assurer son équilibre financier.

e) Centre aquatique



Les principales dépenses d'investissement portent sur le remboursement du capital d'emprunt de 275 000€/an et l'acquisition d'une pompe (10 200€).



La principale dépense de fonctionnement est lié au versement du COSP (Compensation d'Obligation de Service Public), 500 000€ sur les 600 000€ budgétisés.

L'année 2025 est également la première année d'amortissement pour environ 280 000€/an.

CONTEXTE GENERAL- RESSOURCES HUMAINES - RETROSPECTIVE 2025 ET PERSPECTIVES 2026

La politique des Ressources Humaines de la collectivité souhaite répondre à plusieurs enjeux qui sont source d'efficience et de performance collective.

En effet, la CCTNP souhaite :

- garantir un service public de qualité ;
- se doter des moyens d'actions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de territoire ambitieux ;
- accroître les mutualisations avec les communes membres ;
- développer le bien-être au travail et améliorer les conditions de travail des agents ;
- veiller à respecter une évolution de la masse salariale compatible avec les capacités financières de la collectivité ;

Les différents principes de la politique des Ressources Humaines de la CCTNP sont :

- Piloter et maîtriser la masse salariale ;
- Evoluer dans le cadre de la gestion prévisionnelles des emplois et des compétences (GPEC) ;
- Valoriser les métiers de la collectivité ;
- Être attentif à l'environnement au travail et à la qualité de vie au travail ;
- Favoriser les mobilités, le recours à la formation et les parcours individuels ;
- Assurer l'égalité femmes – hommes ;
- Sécuriser les actes et les procédures de recrutement ;
- S'engager dans la voie de la dématérialisation.

RESTROSPECTIVE 2025 EN RESSOURCES HUMAINES

Les faits les plus marquants en RH en 2025

La politique des ressources humaines s'est engagée à mettre en œuvre un travail étroit avec les représentants élus et agents. Au cours de l'année 2025, 3 groupes de travail et des 4 comités sociaux territoriaux se sont réunis, les sujets suivants y ont été examinés :

Les RSU 2024 & 2025,

Le plan d'égalité Hommes – Femmes 2025/2027,

La revalorisation d'une quotité de temps de travail,

La suppression de 2 postes,

L'actualisation du règlement intérieur, la charte de télétravail, la charge informatique,

La mise en place d'une annexe au RI pour le pôle technique,

La mise en place d'une annexe au règlement de la badgeuse pour le pôle culturel,

La mise en place d'un calendrier des instances sociales,

La participation financière à la protection sociale complémentaire Santé,

L'adhésion au contrat groupe Collecteam/CDG80 dans le cadre de la prévoyance maintien de salaires,

L'adhésion au contrat groupe MNT/CDG80 dans le cadre de la santé,

La proposition du plan de formation 2026 et la mise en œuvre de 2025,

La possibilité de cumuler l'indemnité de manquement des fonds avec le régime indemnitaire.

Sur l'année 2025 des mobilités internes ont été réalisées, en réponse à des départs.

Au 1^{er} janvier 2025, fin de la période d'expérimentation et mise en place de la badgeuse Octime.

Au 1^{er} mai 2025, régularisation du régime indemnitaire pour les agents nommés sur emploi permanent.

La CCTNP a poursuivi ses démarches de protection des agents avec le maintien de certains dispositifs.

Le Pôle Solidarités :

Maintien à Domicile :

- Au 1^{er} avril 2025, départ en retraite d'un agent du service de facturation gestion administrative, une mobilité interne a été consentie. L'agent de planification en charge du secteur de Bernaville est affecté au service de facturation à hauteur de 80% de son temps de travail, les 20% reste affecté au service de planification,
- Absence de longue durée, d'un agent de planification en charge du secteur de la Ville de Doullens
- Au cours de l'année, 3 agents de planification ont été recrutés, 1 agent est toujours en poste au 31 décembre 2025,
- Absence pour maternité (4 mois) de l'agent qualité remplacé à 50 % par un agent en interne,
- Départ de la cheffe de pôle des Solidarités au 8 décembre 2025, le recrutement d'un chef de pôle est en cours.

Le Pôle Administration Générale :

Direction

- Au 1^{er} juin 2025, départ de la secrétaire de direction remplacée au 1^{er} septembre 2025.
- Absence de mars à juillet du Directeur Général des services puis fin de détachement sur emploi fonctionnel au 21 juillet 2025. Au 8 septembre 2025, détachement sur emploi fonctionnel d'un Directeur Général des services par mobilité interne.
- Au 19 novembre 2025, départ pour disponibilité pour convenances personnelles d'un agent

Pôle Ressources Humaines :

- Reprise de fonction au 22 avril 2025 d'un agent, placé en disponibilité, l'agent exerce les missions d'agent d'accueil à l'Agora.

Le Pôle Finances :

- 1 agent en apprentissage a été contractualisé au 1^{er} août 2025, pour l'obtention d'un MASTER DEG mention comptabilité contrôle audit préparé sur 24 mois.

Le Pôle Scolaire :

- 2 agents en contrat d'apprentissage ont été recrutés au 1^{er} septembre 2025, pour l'obtention d'un AEPE, accompagnement éducatif petite enfance.

Le Pôle Culture Tourisme :



Culture :

- Au 5 mai 2025, recrutement d'un professeur d'enseignement artistique en violoncelle à hauteur de 8/16^{ième}, pour donner suite au départ d'un agent.
- Au 1^{er} septembre 2025, recrutement d'un assistant d'enseignement artistique spécialité piano à hauteur de 12/20^{ième}, pour donner suite au départ d'un agent.
- Départ au 8 septembre 2025 du chef de pôle Culture Tourisme, pour une prise de fonction de Directeur Général des services (après une période d'intérim)
- Les 2 agents des bibliothèques pour Villers Bocage et Bernaville sont sortis des effectifs le 10 & 12 septembre 2025.
- Les remplacements des agents des bibliothèques sont pourvus depuis le 23 septembre 2025 pour Bernaville et le 8 octobre 2025 pour Villers Bocage.

Le Pôle Enfance Jeunesse :



Au 31 décembre 2025, départ de l'animateur relais petite enfance de Bernaville, le recrutement est en cours.

1) Évolution de la masse salariale

La masse salariale est un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement. Elle représente une part importante, par le seul effet des hausses de cotisations, des revalorisations salariales et de l'évolution des compétences de la collectivité,

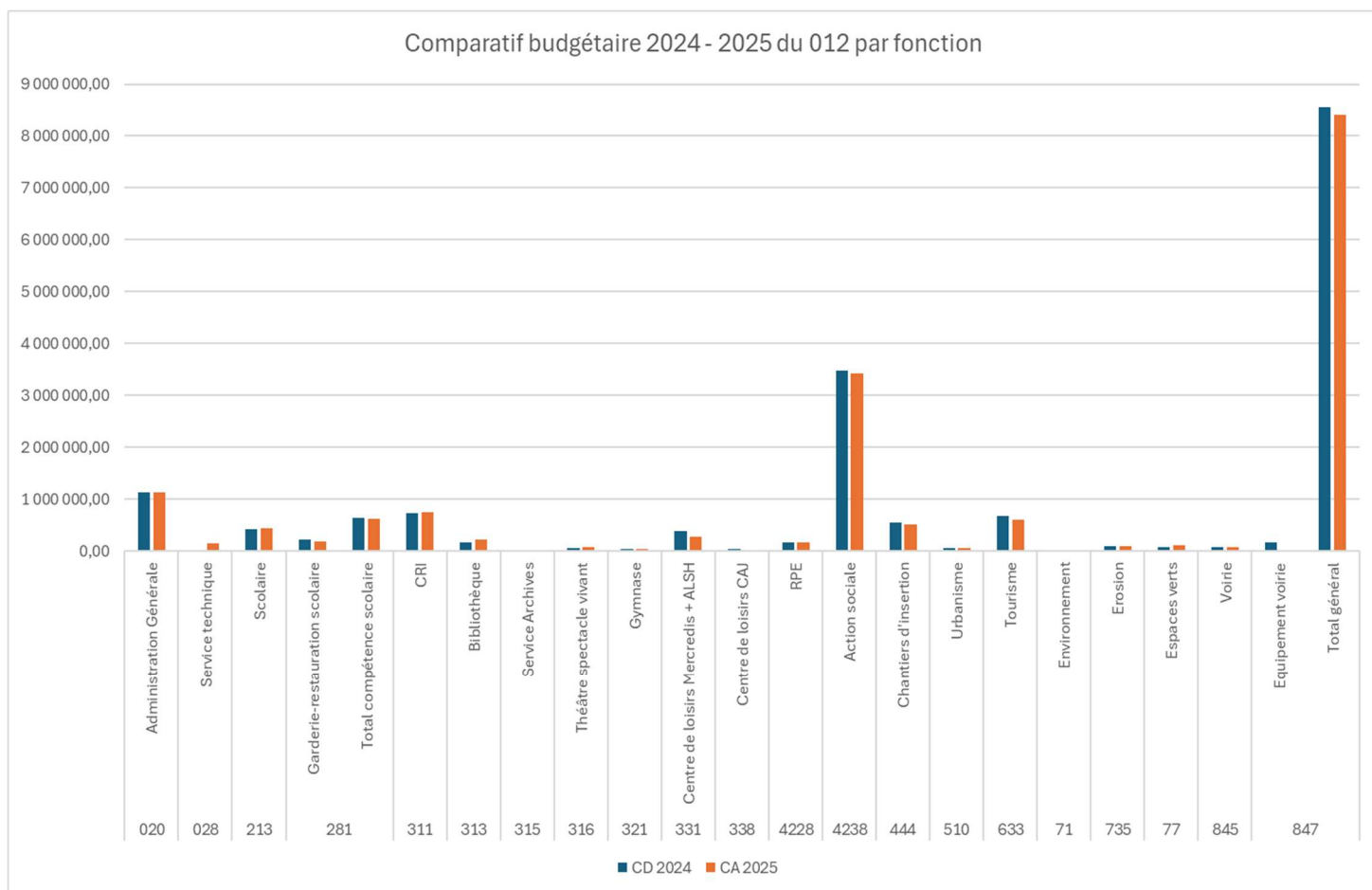
Dépenses au chapitre 012					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
7 110 309	7 122 443	7 786 466	8 218 498	8 545 844	8 407 382

Toutefois, en 2025, la masse salariale enregistre une baisse de 138 462 € soit - 1.62%, due principalement à la fermeture de centres de loisirs, à la limitation des inscriptions (fonction 331 & 338) ainsi qu'à la diminution de la masse salariale du service de maintien à domicile et d'insertion.

		CD 2024	CA 2025	Ecart en %
020	Administration Générale	1 129 484,65	1 126 595,97	-0,26
028	Service technique	0,00	154 569,61	

213	Scolaire	418 199,44	434 745,84	3,96
281	Garderie-restauration scolaire	229 564,37	191 087,27	-16,76
	Total compétence scolaire	647 763,81	625 833,11	-3,39
311	CRI	726 184,63	750 917,68	3,41
313	Bibliothèque	165 346,70	223 204,28	34,99
315	Service Archives	5 117,60	0,00	-100,00
316	Théâtre spectacle vivant	67 555,49	84 509,33	25,10
321	Gymnase	42 153,03	43 116,78	2,29
331	Centre de loisirs Mercredis + ALSH	378 379,72	273 094,28	-27,83
338	Centre de loisirs CAJ	41 625,81	29 953,09	-28,04
4228	RPE	170 236,52	172 663,30	1,43
4238	Action sociale	3 487 894,41	3 432 945,75	-1,58
444	Chantiers d'insertion	542 874,99	522 360,37	-3,78
510	Urbanisme	64 532,86	66 223,55	2,62
633	Tourisme	674 303,48	600 343,11	-10,97
71	Environnement			
735	Erosion	86 166,45	87 813,01	1,91
77	Espaces verts	73 591,67	116 670,88	58,54
845	Voirie	81 268,78	83 165,63	2,33
847	Equipement voirie	161 363,52	13 402,86	-91,69
	Total général	8 545 844,12	8 407 382,59	-1,62

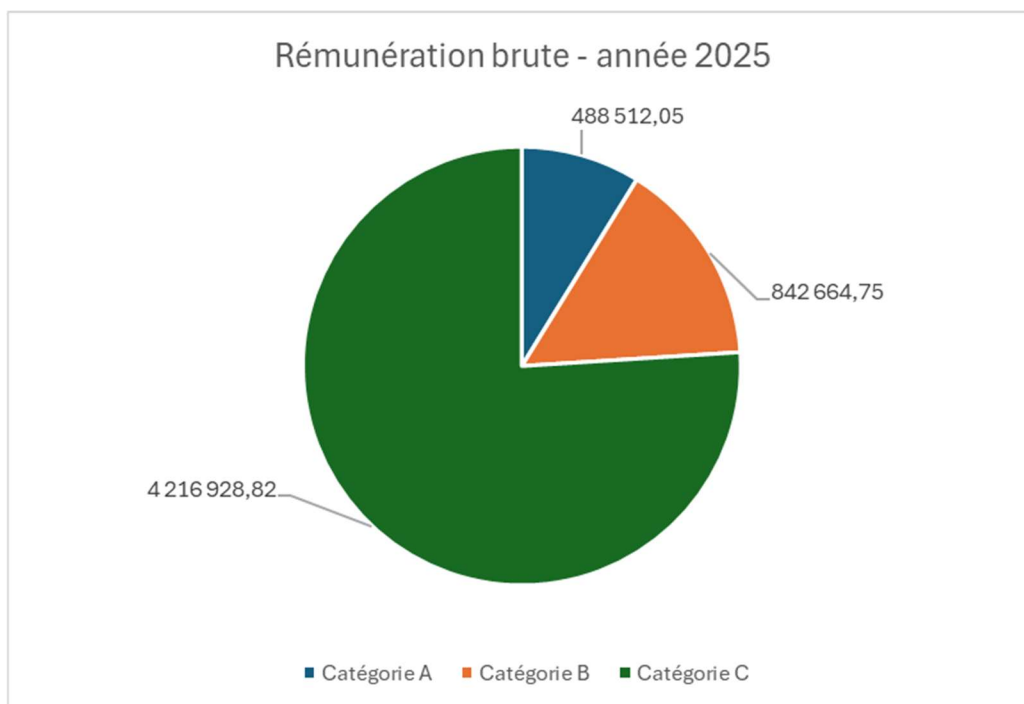
Représentation graphique :



La part des dépenses du chapitre 012 en 2025 représente **xx %** de la dépense de la section de fonctionnement.

Focus sur les grands éléments de la rémunération :

	2024	2025	Evolution
Traitement & rémunération	3 871 564.40	3 798 505.80	- 1.89%
CTI résultant des accords du Ségur	162 103.96	175 233.60	+8.10%
Heures complémentaires / supplémentaires	493 664.43	399 885.99	- 18.99%
RIFSEEP	439 851.53	518 829.08	+ 17.96%
NBI	30 513.68	31 026.97	+ 1.68%



2) L'effectif au 1er janvier 2026

L'effectif au 1^{er} janvier 2026 est de **xx agents**.

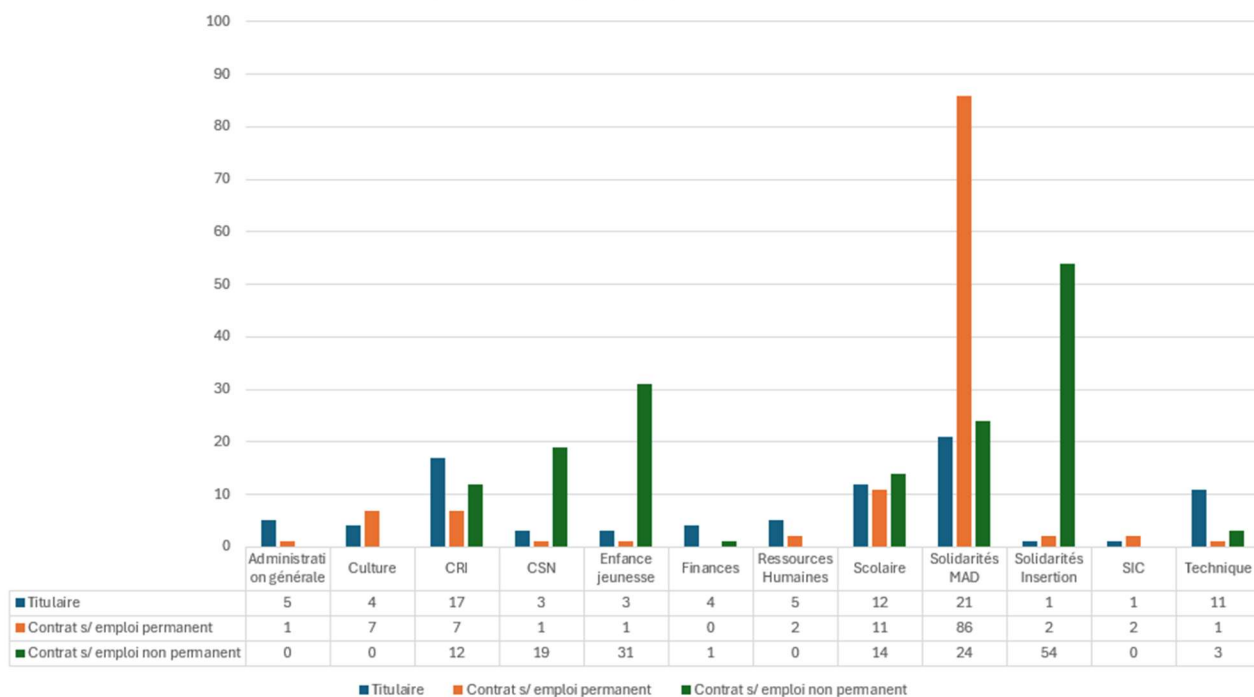
Statut	Nombre d'Agents au cours de l'année 2025	Equivalent ETP rémunéré 2025	Nombre d'agents au 01/01/2026	Equivalent ETP Janvier 2026
Titulaire	87	64.86		
Contractuel	279	113.83		

Statut	Nombre d'Agents au cours de l'année 2025	Equivalent ETP rémunéré 2025	Nombre d'agents au 01/01/2026	Equivalent ETP Janvier 2026
Contractuel permanent	121	79.23		
Contractuel non permanent	158	34.60		
TOTAL	279	113.83		

La répartition des contractuels :

Contrats	Nombre d'Agents au cours de l'année 2025	Equivalent ETP rémunéré 2025	Nombre d'agents au 01/01/2026	Equivalent ETP Janvier 2026
De droit public	221	94.59		
De droit privé	58	19.24		
TOTAL	279	113.83		

Répartition des agents par pôle - année 2025



PERSPECTIVES POUR 2026

1) Les dépenses de personnel en 2026

L'objectif de 2026 sur les dépenses en ressources humaines consiste à poursuivre la maîtrise du chapitre 012.

Des mesures continueront en ce sens avec le contrôle des recrutements et la gestion du temps de travail tout en garantissant un service public de qualité dans le respect de la maîtrise salariale.

Toutefois, un réexamen de la part IFSE du régime indemnitaire sera engagé dans le respect de la périodicité des 4 années d'attribution.

2) L'effectif :

Dans le cadre de nouvelles organisations, de la prise de nouvelles compétences, et des objectifs fixés, le renforcement des moyens humains dédiés à certaines missions sera étudié :

- Au service Marché Public : mise en place d'un service mutualisé, recrutement d'un agent administratif
- Au pôle Culture – Office du tourisme : recrutement d'un saisonnier de mars à août (4 mois à 50% et 2 mois à TC), + 1 contrat d'apprentissage en BTS tourisme spécialité communication.
- Au service mobilité : un agent administratif, dont la quotité de temps de travail reste à déterminer,

- Au Pôle Ressources Humaines (1 contrat d'apprentissage),
- Au Pôle Scolaire (2 contrats d'apprentissages – AEPE accompagnement éducatif petite enfance*),
- Au Pôle Technique (1 contrat d'apprentissage – BTS GPN gestion et protection de la nature*),

(*)

Salaires en apprentissage (01/01/2026)	Moins de 18 ans		De 18 à 20 ans		De 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1ere année	27% du Smic	492,22 €	43% du Smic	783,90 €	53% du Smic*	966,21 €
2eme année	39% du Smic	710,98 €	51% du Smic	929,75 €	61% du Smic*	1 112,05 €
3eme année	55% du Smic	1 002,67 €	67% du Smic	1 221,43 €	78% du Smic*	1 421,96 €
	26 ans et plus					
	Salaire brut			Montant brut		
	100% du Smic*			1 823,03 €		

3) L'organigramme :

L'organigramme sera modifié conformément aux mouvements internes, nouvelles organisations et aux éventuelles nouvelles compétences. Une présentation dynamique sera envisagée.

4) Le Règlement intérieur et ses annexes :

Une étude visant à l'élaboration d'un règlement des astreintes sera proposée courant 2026.

5) L'agent de prévention :

Des actions de prévention contre les addictions seront proposées aux agents, soit en partenariat avec le CH de Doullens ou sous forme de représentation à l'identique de l'action de sensibilisation des cancers proposée en 2025.

6) Document unique des Risques Professionnels :

Afin d'harmoniser et de fiabiliser le Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), il sera envisagé de recourir à un cabinet spécialisé, en lien avec les 2 assistants de prévention et le service de Prévention des risques professionnels du centre de gestion.

7) Les équipements de protection individuelle (EPI) :

Dans la perspective de maintenir les conditions de travail des agents en termes de sécurité et de confort, toutes les demandes de dotation seront étudiées avant accords.

8) La Protection Sociale Complémentaire :

Pour donner suite au décret 2022 – 581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire – risque santé, et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, la CCTNP a mis en place une participation financière de 15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026, sous réserve d'une adhésion au groupe du CDG80.

9) La formation :

La collectivité poursuit son accompagnement à l'évolution des agents tout au long de leur carrière dans l'objectif de développer les compétences et de dynamiser les parcours.

Ainsi, les formations sollicitées lors des entretiens professionnels feront l'objet d'une étude (lien avec les missions ou souhait de mobilité – coût) et listées dans le Plan de formation. Comme pour 2025, le plan de formation 2026 sera mis en œuvre conjointement avec le chef de pôle concerné.

10) Le logiciel Ressources Humaines :

Dans le cadre de l'efficacité, de la performance et de la sécurité, une étude est à étudier pour héberger le logiciel RH auprès du prestataire CIRIL. En effet, cet hébergement permettra d'assurer la sécurité des données des agents, d'éviter des erreurs techniques dans le paramétrage du logiciel à chaque nouvelle version, effectué actuellement par le service RH.

De même, l'offre CIRIL de base sera complétée par des modules supplémentaires (entretien professionnel, plan de formation...).

11) Elections professionnelles

La date des élections professionnelles est fixée au **jeudi 10 décembre 2026**.



TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le 1^{er} juillet 2021 a été signé le premier Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE) à l'échelle du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Ce contrat a été renommé en 2023 Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, dans le contexte de la territorialisation de la planification écologique. Il s'agit, par l'intermédiaire de ce contrat de se donner un cap et une stratégie concrète en vue d'accélérer la transition écologique, primordiale face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales. Les CRTE sont désormais le cadre de travail entre l'État et les collectivités dans la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique à l'échelle des bassins de vie.

Une feuille de route est aujourd'hui en construction à l'échelle régionale et départementale, notamment au travers de la « conférences des parties » (COP) des Hauts de France. Dans ce cadre, plusieurs actions / intentions de projet ont été déposées par la CCTNP pour contribuer à cette feuille de route.

Un avenant a été signé le 14 janvier 2026¹ entre le Pôle Métropolitain de Grand Amiénois et l'Etat afin d'actualiser le CRTE avec les actions liées à la planification écologique pour la période 2024-2026. Sur l'ensemble des actions / projets déposés par la CCTNP dans le cadre de la feuille de route COP, et après un travail de priorisation de l'Etat suivant l'inscription de ces projets dans la transition écologique, leur caractère structurant et leur degré de maturité, et en accord avec la collectivité, trois projets sont inscrits dans l'avenant :

- Les travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols dans le but de limiter les coulées de boues et inondations sur le bassin versant Nord du Bernavillois,
- La réalisation d'ouvrages hydrauliques sur le bassin versant de la Gézaincourtoise,
- La mise en conformité des stations d'épurations.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), porté par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA), a été adopté le 26 juin 2023.

Cet outil de planification stratégique et opérationnel définit les objectifs de la collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter. Il contient un programme d'actions identifiant les projets permettant d'atteindre ces objectifs.

Dans la continuité du PCAET, la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie s'est engagée, le 25 novembre 2021, avec les sept autres intercommunalités du Grand Amiénois, dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE).

¹ Date de signature programmée à la date de rédaction de ce document
Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 CCTNP

Concrètement, le programme « TETE » se matérialise par l'élaboration d'un Contrat d'objectifs territorial (COT), démarche d'amélioration continue en faveur de la transition écologique sur quatre ans.

Il s'agit de structurer la transition écologique de manière opérationnelle au travers de deux labels : « Climat Air Energie » et « Economie circulaire » par la mise en place d'un plan d'actions visant la progression globale de l'EPCI dans ses différentes politiques. Sur le territoire du Grand Amiénois, ce programme complète et alimente le programme d'actions du PCAET.

La CCTNP est accompagnée d'un conseiller « TETE », missionné par l'ADEME nationale, chargé d'aider la collectivité à élaborer son état des lieux et son plan d'actions.

Lancée officiellement le 1er avril 2022 pour l'ensemble des EPCI du PMGA, l'état des lieux et le plan d'actions ont été finalisés en avril 2023, fixant la marge de progression à atteindre pour 2026.

Depuis avril 2023 et jusqu'en 2026, il s'agit désormais de mettre en œuvre les différentes actions inscrites dans le COT. Celles-ci s'articulent autour de plusieurs domaines, parfois transversaux et relèvent de l'ensemble des compétences de la CCTNP telles que par exemple la planification territoriale, le patrimoine de la collectivité, la mobilité, la communication, l'assainissement...

Chaque année, un bilan intermédiaire est réalisé afin d'évaluer la progression attendue.

L'année 2026 verra ainsi la poursuite de la mise en œuvre des actions mais également, le COT arrivant à son terme, la réalisation de l'audit final pour chaque EPCI permettant de vérifier que la marge de progression attendue ait été atteinte.

La poursuite éventuelle de la démarche Territoire Engagée Transition Ecologique (TETE) est en réflexion à l'échelle du PMGA.



SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Contexte

Le pôle Systèmes d'Information et de Communication (SIC) assure la gestion et la sécurité des infrastructures IT, des applications métiers, des données et des flux d'information, tout en offrant support et assistance aux utilisateurs. Il pilote les projets numériques, garantit la conformité réglementaire et facilite la communication interne et externe.

Pôle stratégique de la collectivité, il relie besoins métiers et solutions technologiques. Dans la continuité de la modernisation et gestion financière initiées en 2025, le pôle SIC poursuit le déploiement de solutions innovantes et sécurisées, optimisant infrastructures et services numériques au bénéfice des agents et des usagers.

Projets 2026

Solidarités

Plusieurs projets sont envisagés par le pôle Solidarités pour moderniser les outils et renforcer la qualité du service aux publics.

1. Nomadisme des agents de planification

Équiper les agents de planification d'ordinateurs portables renforce leur mobilité entre les antennes et améliore la continuité du service. Adaptés aux déplacements fréquents et aux astreintes, ces outils leur permettent d'accéder aux logiciels métiers en tout lieu, de réagir rapidement aux imprévus et de garantir une organisation plus fluide et réactive au bénéfice des usagers.



Estimation financière : 5 000 € TTC



2. Mise en place du module de cartographie

La mise en place d'un module de cartographie permet d'optimiser les tournées des auxiliaires de vie en réduisant les déplacements, en améliorant la répartition des interventions et en facilitant l'adaptation des plannings. Cet outil renforce l'efficacité du service, limite la fatigue des agents et garantit aux usagers une prise en charge plus fluide, réactive et sécurisée.

Estimation financière : 2 000 € TTC

3. Evolution de la solution logicielle actuelle

L'évolution des outils MAD s'inscrit dans la création du SAD mixte afin d'anticiper l'évolution des besoins et de renforcer la qualité du service. Elle permettra une gestion plus fluide des interventions, une meilleure coordination et une sécurisation des données. Cette transition facilitera aussi l'appropriation de l'outil par les agents, en offrant une interface moderne et adaptée à leurs pratiques quotidiennes, interfaçable avec les outils du Centre Hospitalier de Doullens.



Estimation financière : 18 500 € TTC



4. Borne tout public France Services

L'installation d'une borne interactive accessible PMR dans notre antenne France Services moderniserait l'accueil public : interface tactile simple et adaptée aux personnes à mobilité réduite, informations et services disponibles en autonomie, et rapidité d'accès aux démarches. Cette solution inclusive améliore l'accessibilité, fluidifie l'accueil et répond concrètement au cahier des charges d'ouverture et de qualité de service.

Estimation financière : 7 000 € TTC

5. Déploiement fibre MARPA

Prééquiper la MARPA de la fibre présente un double intérêt : pour les usagers, cela garantit un accès internet rapide et stable, essentiel aux usages quotidiens ; pour les salariés, cela facilite le fonctionnement des outils numériques et la gestion des services. Bien que non obligatoire dans un bâtiment existant, cette anticipation est fortement recommandée, car elle simplifie grandement un futur raccordement et évite des travaux coûteux et complexes dans un bâtiment existant.



Estimation financière : 11 500 € TTC

Administration générale



1. Tableau de bord interservices

La mise en place d'un outil de tableau de bord permet un suivi centralisé et transparent de tous les projets. Accessible à l'ensemble des acteurs (agents, élus, intervenants, AMO...), il facilite la coordination, le partage d'informations et la prise de décision. En offrant une vision claire de l'avancement et des indicateurs clés, cet outil améliore l'efficacité, la réactivité et la

collaboration entre les services, tout en sécurisant la réussite des projets.

Estimation financière : 26 000 € TTC

2. Optimisation de la gestion RH / Finances

La mise en place d'un module d'entretiens professionnels pour les agents permet au service RH de centraliser, suivre et valoriser les parcours individuels, renforçant ainsi la gestion des compétences et le développement professionnel. Parallèlement, un module de facturation assainissement pour le service Finances, dans le cadre de la prise de compétence eau, garantit une gestion précise et automatisée des factures, améliorant l'efficacité, la transparence et la qualité du service rendu aux usagers.



Estimation financière : 8 500 € TTC



3. Premiers pas vers l'IA

L'intelligence artificielle dédiée aux collectivités territoriales permet de centraliser et de simplifier la gestion des délibérations, arrêtés et autres documents officiels. Accessible en ligne, elle renforce la transparence, facilite la diffusion de l'information auprès des élus et des citoyens, et sécurise les procédures

administratives. Cette solution moderne optimise le temps des équipes, limite les risques d'erreurs et s'inscrit pleinement dans une démarche de digitalisation efficace et durable.

Estimation financière : 16 000 € TTC

Technique

Nouvelle signalétique

La mise en place d'une nouvelle signalétique au sein des ZAC de la Montignette et de Rouval constitue un levier essentiel pour renforcer l'attractivité du territoire. Une signalétique claire, harmonisée et moderne facilite l'orientation des usagers, valorise l'image des entreprises implantées et améliore l'accessibilité des sites. Elle contribue également à la lisibilité de l'offre économique locale et à l'accueil des visiteurs, partenaires et investisseurs.



Estimation financière : 11 500 € TTC

Systèmes d'Information et de Communication

Le pôle SIC lance des projets stratégiques. Ces actions ont pour objectif d'améliorer la fiabilité, la protection et la performance des infrastructures numériques de la collectivité.



1. Interconnexion de l'ensemble des sites

La mise en place d'une interconnexion réseau entre l'ensemble des sites de la collectivité permet de centraliser et sécuriser les données, de faciliter la communication et la collaboration entre services, et d'optimiser la gestion des ressources informatiques. Elle favorise également la continuité des services pour les agents et les usagers, tout en préparant le terrain pour la digitalisation et l'innovation des services publics sur l'ensemble du territoire.

Estimation financière : 7 600 € TTC

2. Immuabilité

Mettre en place une sauvegarde immuable permet à la collectivité de protéger ses données sensibles contre toute altération, suppression accidentelle ou cyberattaque. Ce dispositif garantit l'intégrité et la traçabilité des informations, assurant leur disponibilité en cas de sinistre. Il renforce la résilience numérique, sécurise les archives administratives et patrimoniales, et contribue à la continuité des services publics, tout en respectant les obligations légales en matière de conservation des données.



Estimation financière : 5 000 € TTC



3. Monitoring

Mettre en place un outil de monitoring permet au pôle SIC de superviser en temps réel l'ensemble de ses systèmes informatiques, d'anticiper les incidents et d'optimiser la disponibilité des services numériques. Cette solution renforce la sécurité, améliore la réactivité des équipes techniques et garantit un service public fiable et continu pour les agents et les usagers,

tout en facilitant la gestion proactive des infrastructures.

Estimation financière : 5 000 € TTC

Tourisme

Dans le cadre de la modernisation de ses services, le pôle Tourisme envisage plusieurs projets innovants. Ces initiatives visent à améliorer l'expérience des visiteurs, faciliter l'accès à l'information et valoriser notre offre touristique.

1. Affichage dynamique à l'office de tourisme

L'installation d'un affichage dynamique à l'accueil de l'office de tourisme offre une information plus claire, réactive et attractive. Ce dispositif permet de promouvoir en temps réel événements, services et actualités du territoire, tout en réduisant les mises à jour papier. Il améliore l'expérience des visiteurs, valorise l'image de modernité de la collectivité et renforce l'efficacité de la communication touristique.

Estimation financière : 5 000 € TTC





COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

PERSPECTIVES 2026

- **Le PLUi et le RLPi du Doullennais**

Les études dédiées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Doullennais se sont poursuivies en 2025 avec notamment la finalisation des pièces réglementaires. Lors de la séance du 18 décembre 2025, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation publique et arrêté le projet de PLUi.

Le dossier est désormais mis à la disposition des communes membres concernées qui disposent d'un délai de 3 mois suivant l'arrêt du projet pour émettre un avis.

Le projet de PLUi sera ensuite soumis à la consultation des personnes publiques associées puis à l'avis du public dans le cadre de l'enquête publique. L'objectif est d'approuver le PLUi au dernier trimestre 2026.

Le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), concomitant à la démarche d'élaboration du PLUi, fera également l'objet des consultations des personnes publiques associées et du public en 2026.

L'étude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du Doullennais a été annexée au PLUi. Des ajustements seront éventuellement effectués en 2026 avant l'approbation du PLUi.

- **Les évolutions / évaluations des documents d'urbanisme existants**

→ Finalisation des modifications engagées du PLUi du Bernavillois (n°1, n°2, n°3)

→ Engagement de la modification n°2 du PLUi du Bocage-Hallue

→ L'évaluation des PLUi du Bernavillois et du Bocage-Hallue

- **L'instruction des actes d'urbanisme**

La CCTNP délègue l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme du territoire communautaire au Pôle métropolitain du Grand Amiénois (pour les communes couvertes par un document d'urbanisme opposable).

Le pôle facture le service en application du mode de calcul selon une simulation du PFIA : l'estimation pour 2026 est de 134 000 €.

Le futur conventionnement des 13 communes de l'ancien territoire du Doullennais à ce jour non couvertes par un document d'urbanisme devra être anticipé pour une application dès l'approbation du PLUi en cours d'élaboration, fin 2026.

Zone Montignette :

- Entretien par les services techniques des espaces verts
- Réalisation des entrées sur les parcelles vendues
- Etudes préalables sur la voirie d'origine en vue d'une reprise de la couche de roulement

Zone de Rouval :

- Entretien des espaces verts en régie, par les agents techniques

Hôtel Entreprises à Bernaville :

- Expertise en cours sur la partie administrative du bâtiment, présence de fuites, problème d'étanchéité. En attente pour déclenchement des travaux.
- Une cellule artisanale va être affecter à l'entreprise « Compta-conseil »
- Une seconde cellule doit également se libérer et à retrouver un locataire.

Plusieurs actions **en investissement** sont en cours ou à prévoir cette année :

- Le plan de gestion de l'Authie et de ses affluents continue sa mise en œuvre avec la délégation de cette mission au SYMCEA. Une demande de prolongation a été déposée à la DDTM. L'objectif étant de continuer à intervenir avec 2 équipes en donnant la priorité au retrait d'embâcle, à la collecte des déchets et à la gestion de la ripisylve. 50Km de cours d'eau est à entretenir. Des projets de restauration sont également à prévoir en 2026.
- La continuité écologique avec la gestion des barrages fait aussi partie de nos préoccupations avec le suivi de travaux et l'accompagnement du SYMCEA porteur de projet sur certains ouvrages. D'autres ouvrages doivent être pris en compte par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.
- Concernant l'élaboration du SAGE de l'Authie, l'enquête publique doit avoir lieu en ce début 2026, pour une approbation en milieu d'année.
- Recensement et identification des zones humides avec pour objectif d'optimiser ces sites en cas de débordement du cours d'eau et de stockage temporaire en cas de fortes intempéries.
- Envisager un plan de requalification et d'aménagement des Zones Humides
- L'étude d'opportunité pour l'élaboration d'un plan de prévention des risques de la vallée de l'Authie portée par la DDTM80est achevée depuis 2023. Nous sommes en attente de la décision du Préfet pour la délimitation d'un PPRI.
- L'Etat a souhaité la création d'un grand EPTB fleuves côtiers Manche, ce débat est en cours avec les élus et les structures existantes telles que l'AMEVA et le SYMCEA.

Le SYMCEA lance une étude de Contrat de masse d'Eau de l'Authie

- L'objectif est d'atteindre les objectifs de restauration ou de non dégradation de l'état écologique des masses d'eau de surface suite à une dégradation physico-chimique avec u dans un premier temps un diagnostic et un plan pluriannuel de travaux (liste de travaux efficaces pour l'amélioration de l'état écologique
- Réalisation d'une étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) sur les territoires des SAGE de la Canche et de L'Authie

Objectifs :

De quelle quantité d'eau dispose le territoire

Quelle quantité est utilisée par l'Homme par prélèvements ?

De quelle quantité a besoin le milieu naturel pour fonctionner correctement ?

Constate-t-on un déséquilibre ?

ASSAINISSEMENT

Compétence obligatoire



➔ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a) Les études

Fieffes Montrelet : étude diagnostic répondre à la conformité en traitement NGL.

Objectif : retrouver les l'origine des eaux claires parasites et réalisation de travaux d'améliorations.

Beauval : Maitrise d'œuvre pour la déconnexion des eaux pluviales afin d'assurer la mise en conformité du système épuratoire de la commune.

Candas : études pour mettre aux normes la STEP et permettre une conformité.

Flesselles : Maitrise d'œuvre déconnexion du pluvial avec début travaux fin 2026

Bernaville : Mise en place du diagnostic permanent et étude du risque de défaillance

b) Installation de système de mesures

Candas : installation d'un système de mesure sur le point de déversement pour permettre la mise en conformité de l'autosurveillance

Flesselles : travaux sur les points de mesure de l'autosurveillance et optimisation du fonctionnement BSR afin de déterminer les nouveaux besoins de la modernisation de la station et permettre une mise en conformité

c) Travaux

Fin de renouvellement du parc des appareils de télésurveillance (SOFREL), obligatoire pour donner suite à l'arrêt progressif de la 3G pour les communes suivantes : Beauval, Bernaville, Candas, Fienvillers, Villers-Bocage.

Villers-Bocage : curage de la lagune 1 et 2 afin d'améliorer le traitement d'eau,

Rubempré : curage de la lagune 1 : amélioration du traitement

Candas : curage du bassin d'orage : assurer le bon fonctionnement

d) Matériels

Divers achats pour l'exploitation des réseaux et élaboration des diagnostics

➔ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Continuer des diagnostics de bon fonctionnement sur l'ensemble de la CCTNP
- Mise en place des subventions AEAP afin d'inciter et de faciliter les réhabilitations en zone à enjeux environnementaux.

Mise en place des subventions CCTNP pour aider la réhabilitation des assainissements en défaut de sécurité sanitaire ou absence d'installation.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Compétence obligatoire



Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (AAGV) et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Remise en peinture des 4 blocs par les chantiers insertion bâtiments

Réalisation des étanchéités sur les 5 blocs sanitaires

Remplacement des blocs de reports de comptages sur l'électricité.

► OFFICE DE TOURISME TERRITOIRE NORD PICARDIE

CONTEXTE ACTUEL :

- **Finalisation du projet de restructuration de l'offre de randonnée pédestre**

Inscrit dans le Projet de Territoire 2020-2030 de la collectivité, ce projet participe au développement d'un « tourisme vert » en TNP. Le territoire présente une nature, une campagne préservée, une diversité de paysages propice aux activités de plein-air. Activités plébiscitées par les habitants ainsi que par les clientèles touristiques (françaises – populations de centres urbains de proximité (Lille, Paris, Londres, Bruxelles) – étrangères) en recherche de ce type d'expérience. Ainsi, dès avril 2026, 5 nouveaux circuits seront proposés, soit au total une nouvelle offre de 14 circuits de randonnée répartis sur l'ensemble du territoire. Cela permettra d'encourager la promotion d'une offre étoffée favorisant les mobilités douces, la reconnexion avec la nature, le bien-être et l'activité sportive gratuite et accessible à tous.

- **Développement touristique de la Citadelle de Doullens : une gestion départementale au profit de l'attractivité du territoire local, en particulier Doullens et ses alentours**

Depuis sa réouverture et sa gestion par l'EPCC Somme Patrimoine, l'OT observe une augmentation des demandes de « groupes » adultes désireux de découvrir la ville sur une journée (citadelle-restaurant-visite guidée de la ville par exemple). Le musée Lombart bénéficie également de ces nouveaux flux avec une fréquentation de ses visiteurs à la hausse. Cet essor participe donc à améliorer la visibilité du cœur de ville de Doullens, ses atouts historiques et une nouvelle impulsion qui doit donner lieu à la création de synergies, dont la promotion des événements, de programmes communs et la planification d'actions coordonnées dès 2026.

- **Pôle métropolitain du Grand Amiénois : un contexte incertain malgré un lancement prometteur**

L'année 2025 a été marquée par le lancement du Pass Amiens cœur de Somme, nouvel outil facilitateur pour les visiteurs de la Somme. La concrétisation de ce projet inscrit dans la stratégie touristique du PMGA à permis d'offrir une visibilité significative aux sites présents sur l'ensemble du GA auprès des visiteurs locaux et extérieurs au territoire.

Pour rappel, le pass a été lancé en avril et mis en œuvre par l'OT d'Amiens métropole. 4 sites du TNP l'ont intégré : la CSN, la citadelle, le musée Lombart et le Paradis Konyka. Une première année en guise de test dont ressort un bilan positif notamment pour la CSN ayant été le premier site visité avec le pass hors Amiens.

En parallèle, l'essentiel des travaux réalisés dans le cadre du pôle a été dédié à l'étude de mutualisation des Ots en vue de la constitution d'une SPL. Les perspectives de mutualisation sont actuellement mises « sur pause », au regard des futures échéances électorales.

- **Identité du territoire : retour positif sur la nouvelle charte graphique du guide touristique TNP**

La refonte de la charte graphique au travers de la nouvelle identité visuelle du guide touristique 2025 a permis d'offrir une nouvelle dynamique visible au TNP. Ce guide modernisé a bénéficié de retours positifs de la part des socio professionnels et confirme aujourd'hui l'importance de moderniser l'image du territoire et d'affirmer son identité notamment par le biais d'un nouveau logo et de nouvelles offres (nouvelle visite guidée, nouvelles thématiques, création d'activités scolaires et jeune public).

Plan d'actions 2026

ACCUEIL & BOUTIQUE :

- ⇒ **Aménagement du comptoir d'accueil et de l'espace boutique**
- ⇒ **Reprise du projet de terrasse avec stationnement vélos**
- ⇒ **Poursuite du renouvellement des produits (valorisé le circuit court et l'artisanat)**

COMMUNICATION :

- ⇒ **Réalisation d'une campagne de photos** afin d'actualiser le fonds et disposer notamment de visuels avec des personnes. (2000€)
- ⇒ **Développer l'activité sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram)**
Intégrer un apprenti en communication ou promotion touristique pour optimiser la pertinence et la coordination des actions de communication et de valorisation
Augmenter le nombre de publication et faire preuve de régularité (plusieurs post payants : 800€)
Promouvoir les évènements des différents acteurs
- ⇒ **Réimpression du guide touristique**
(Evaluer quantité par rapport aux stocks restants)
- ⇒ **Promotion de l'offre de randonnée pédestre** (nouveaux canaux de communication à intégrer)

Actions à mener mais ne nécessitant pas de budget spécifique :

- ⇒ **Reprise en main du SIM (système d'information de Somme Tourisme)**
Mise à jour complète des bordereaux pour lesquels l'OT à la main et enregistrement systématique des manifestations d'intérêt régional.
- ⇒ **Diffusion de la nouvelle carte touristique sur l'ensemble du territoire**
Plan de diffusion et suivi

OFFRES TOURISTIQUES / VALORISATION PATRIMONIALE

- ⇒ **Restructuration de l'offre de randonnée pédestre**
Projet déposé le 24 décembre 2021 auprès du Conseil départemental de la Somme dans le cadre de la contractualisation avec les EPCI. Montant total : 104 057,47 €HT
Ce projet comprend : la mise en place d'une nouvelle signalétique, la création de nouveaux circuits, l'édition de nouveaux supports de communication, la pose de mobiliers (bancs, tables de pique-nique)

3^e et dernière phase qui comprend 4 circuits : 2 existants (Les Saules, Le Tortillard) / 2 nouveaux (Circuit des Puits Tournants, Circuit des Coudriers)

⇒ **Création d'une exposition temporaire itinérante « Le TNP durant la Grande Guerre »**

Dans le cadre du 110^e anniversaire de la Bataille de la Somme, il s'agit de créer une exposition sur l'histoire du TNP durant la Grande Guerre, territoire qui constituait alors l'arrière du front. Comment était la vie à l'arrière des combats sur le territoire ? Quelles sont les spécificités de cette zone « tampon » ? Les exemples de la CSN et de la citadelle...sont autant de sujets qui seront abordés dans cette exposition.

Un projet qui sera réalisé en partenariat avec Somme Patrimoine (contenu, pas de financement).

Cette exposition se veut itinérante, à la fois sur l'ensemble du territoire mais aussi sur d'autres lieux de mémoire (Circuit du Souvenir, Vignacourt, ...), afin d'inciter les visiteurs à venir découvrir les sites du TNP (Salle CU, CSN, Citadelle).

⇒ **Définition d'un programme estivale d'animations (visites guidées, balades découverte, ...)**

⇒ **Poursuite d'une réflexion sur la création d'un circuit thématique 14-18 à Doullens**

ACCOMPAGNEMENT DES SOCIO-PROS :

⇒ **Journée des Acteurs Locaux du Tourisme revisitée en Eductour**

Réactiver la journée des acteurs locaux sous la forme d'un éductour (visite d'un site touristique, d'une activité-producteurs locaux-, visite « privilège, afin de favoriser le partage de pratiques et échanger sur les retours d'expérience.

⇒ **Remise à plat de l'offre hébergement (contrôle de légalité)**

Vérifier la légalité des chacun des hébergeurs (déclaration officielle) et se rapprocher de Somme Tourisme pour la mise à jour sur le SIM.

► CITÉ SOUTERRAINE DE NAOURS



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PERSPECTIVES 2026

HABITAT

Compétence Optionnelle



En juin 2022, la Communauté de Communes a lancé une étude pré-opérationnelle en vue de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour répondre aux enjeux de l'amélioration du parc ancien. Cette étude était prévue sur 2 périmètres distincts :

- Le centre historique de Doullens (au regard de son inscription au dispositif Petites Villes de Demain)
- L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (à l'exception du centre historique de Doullens).

A l'issue de celle-ci, un pacte territorial à l'échelle de l'ensemble du territoire et une OPAH -RU à l'échelle du centre historique de Doullens ont été lancés respectivement au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} avril 2025 pour une durée de 5 ans.

Le cabinet Citémétrie a été retenu pour le suivi-animation de ces dispositifs dont les objectifs sont de rénover 396 logements sur 5 ans (79/an) répartis comme suit :

- Ensemble de la CCTNP : 292 logements (58/an)
- Centre historique de Doullens : 104 logements (21/an)

Au 31 décembre 2025, 290 contacts ont été pris, parmi lesquels 207 étaient éligibles aux différents financements (190 propriétaires occupants + 17 propriétaires bailleurs).

Il en est ressorti :

- 167 visites réalisés et diagnostics/audits transmis aux propriétaires :
 - 34 autonomie
 - 124 énergétiques
 - 9 travaux lourds
- 74 dossiers de demande de subvention déposés auprès de l'Anah ;
- 46 dossiers déposés auprès de la CCTNP, représentant 2 343 635 € TTC de travaux, 1 702 862 € de financement dont 178 751 € de subventions de la CCTNP.

Sur l'intégralité du territoire, les enveloppes prévisionnelles consacrées à l'aide aux travaux sont prévues à hauteur de 14 157 800 € pour la durée du dispositif, dont 1 888 000 € pour la Communauté de Communes, soit 377 600 €/ an.

Les retombées économiques pour les artisans labellisés RGE dans le cadre de cette opération de rénovation de l'habitat sont estimées à 21 millions d'euros

VOIRIE

Compétence optionnelle



- Réalisation d'un programme d'investissement avec la société COLAS et d'un programme de fonctionnement avec l'entreprise STPA pour un montant de 700 000€ pour chaque section.
- Entretien des voies par le personnel de la collectivité, fauchage à raison de deux passages par an, élagage, réfection des nids de poules, entretien des accotements hors agglomérations.

MOBILITES

Compétence optionnelle

- Validation pour les différences instances du plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclable
- Orientation politique à prendre pour la mise en applications des études

FLOTTE VEHICULES

- Pour le pôle technique : livraison de deux véhicules prévus en 2025 :
 - o Un fourgon de 7 places avec une partie stockage pour les chantiers insertion bâtiments
 - o Un camion benne pour le service « voirie, extérieur » situé à Villers-Bocage

MAINTIEN A DOMICILE

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2028 – 3^e année

Il s'agit d'un contrat de 5 ans signé entre le Conseil départemental et la Communauté de Communes. Son objectif est d'améliorer la qualité et l'efficacité du service de maintien à domicile en proposant des actions ciblées par objectifs. L'enveloppe budgétaire allouée est calculée en fonction du rapport d'activité annuel du service (nombre d'heures d'APA et de PCH prestataires réalisées).

Constitution d'un SAD mixte

Par voie de convention temporaire d'une durée de 5 ans, la CCTNP et le Centre Hospitalier de Doullens s'engagent à constituer un SAD mixte regroupant le pôle aide du territoire Nord-Picardie et le pôle soins, SSIAD du CH de Doullens. Le dossier de constitution a été remis aux services de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et du Département de la Somme le 19 décembre 2025. Ce groupement doit aboutir à une fusion juridique à l'échéance des 5 ans. Le territoire d'intervention retenu est celui du territoire Nord-Picardie.

En 2026, l'accent sera mis, dans un premier temps, sur la concrétisation du recrutement d'une coordination partagée afin d'assurer le lien entre soignants et aidants. Il s'agira également d'harmoniser et de doter le SAD mixte d'un outil de gestion informatique commun, permettant le partage des dossiers des bénéficiaires tout en sécurisant leurs données médicales.

MARPA

Un avenant visant à modifier les dispositions relatives à la redevance annuelle, versée par l'association gestionnaire de la MARPA, a été signé en 2025. Celui-ci porte sur le montant de la redevance annuelle, révisé à 30 000 €, afin de permettre à la structure d'assurer son équilibre financier.

Travaux : Au cours de l'année 2026, les services procéderont au renouvellement de l'intégralité des chasses d'eau ainsi qu'au remplacement des radiateurs défectueux. Il est également prévu de raccorder la MARPA et l'ensemble de ses logements à la fibre.

REPAS A DOMICILE

La CCTNP a délégué ce service à la Croix-Rouge depuis le 1^{er} février 2023.

Évolution : Face à des situations d'isolement ou de rupture numérique avérées, et sur avis favorable des services de la CCTNP, il sera demandé à la Croix-Rouge d'effectuer des visites à domicile préalables à la mise en œuvre du service de portage de repas.

MAISON FRANCE SERVICES

L'agrément de la Maison France Services, située dans les locaux de l'Agora, sera renouvelé en 2026.

Par ailleurs, le projet de regroupement de la MFS et du CCAS de Doullens au sein de locaux partagés verra le jour dans les anciens locaux de l'école Catherine-Garcin (anciens locaux du CRI). En 2026, la maîtrise d'œuvre sera retenue et la consultation des entreprises lancée, en vue d'un début des travaux en 2027.

CHANTIERS D'INSERTION

Renouvellement de la prestation d'accompagnement socio-professionnel des agents d'insertion

- ➔ **Bâtiment**
- ➔ **Espaces verts Citadelle**
- ➔ **Horticole**

- Pas de projets d'investissement, hormis de l'achat de matériel et la livraison du véhicule



COMPÉTENCES FACULTATIVES

PERSPECTIVES 2026

1) L'investissement

Plusieurs actions sont en cours ou à prévoir cette année :

- La réalisation des ouvrages structurants (fossés, zones de rétention, seuils...) sur le secteur de la Gézaincourtoise, Flesselles et Lucheux. Dans ce cadre des acquisitions de parcelles sont à prévoir.
- Le conventionnement propriétaires /exploitants sur les SBV de NAOURS dans le cadre de l'étude hydraulique en cours et dépôt du dossier DIG/DLE .
- La réalisation des ouvrages hydrauliques du bassin versant du captage de Fieffes-Montrelet.
- Mise en place de haies doubles et fascines sur les bassins versants Nord du Bernavillois (Bernatre, Maizicourt, Domleger, Conteville, Agenville, Saint Acheul, Montigny les Jongleurs et Prouville)
- Une maîtrise d'ouvrage est à prévoir sur les BV Nord Bernavillois pour le marché des ouvrages de stockage.
- En partenariat avec le CPIE, une cartographie des espèces envahissantes va être élaborée. Le but étant de sensibiliser les communes concernées pour intervenir et lutter contre ces plantes.
- L'association des chemins ruraux a terminé le recensement des 3 secteurs de la CCTNP. Une carte à l'échelle de la CCTNP sera établie.
- La deuxième tranche d'installation de bornes de recharges de véhicules électriques est à prévoir.

2) Le fonctionnement

- La mise en œuvre des plans de gestions des ouvrages d'hydraulique douce sur l'ensemble de la CCTNP est délégué au SYMCEA. Nous continuons en régie l'entretien des ouvrages structurants sauf pour le curage ou nous avons un prestataire.
- L'installation des panneaux RUISSOL sur le Doullennais ouvrages structurants et hydraulique douce sur bassin versant de la Gézaincourtoise et Flesselles.

Pour 2026, les projets se poursuivent dans la démarche de la transition énergétique.
En respectant ces orientations nous aurons pour cette année :

a) Gendarmerie Bernaville

Poursuites des études préalables

Consultation de la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du projet et lancement de la consultation des entreprises pour demande de subvention pour la campagne 2027, et début des travaux 2027.

b) Ecole Fienvillers

Dès l'été 2026, réalisation de la toiture pour un montant de 216 669.39€ HT et une maîtrise d'œuvre de 14 083€ HT. La collectivité avance les frais, afin que l'assurance remboursent les travaux.

Rappel: La procédure a débuté en 2021 avec une déclaration auprès de la compagnie d'assurance puis la nomination d'un expert judiciaire.

En septembre 2026 : début des travaux pour la réalisation de la salle de motricité et de la cantine, après consultation des entreprises.

c) Gymnase Bernaville

Choix du maître d'œuvre pour la rénovation du bâtiment sportif

Démarrage des travaux en septembre 2026 sous réserve de l'obtention de subventions

d) Ecole Bernaville

Rénovation énergétique notamment avec le remplacement du chauffage au fuel par de la géothermie

PETITE ENFANCE

CONSTATS :

- Baisse nationale du nombre d'assistants maternels, avec une stabilité des effectifs sur le territoire.
- Les familles sollicitent majoritairement le RPE lorsqu'une difficulté apparaît (contractualisation, accueil), et peu en amont de la recherche d'un mode d'accueil.
- Besoin renforcé de professionnalisation de l'accompagnement des assistants maternels.
- Besoin pour les familles de participer à des actions à destination des tout-petits

OBJECTIFS :

- Permettre aux familles de choisir un accueil du jeune enfant de qualité conciliant vie familiale et vie professionnelle.
- Renforcer l'identification des RPE comme un service ressource
- Poursuivre la professionnalisation et la valorisation du métier d'assistant maternel, en plaçant les besoins du jeune enfant au cœur des pratiques.
- Répondre aux besoins identifiés sur la mise en place d'actions à destination des tout-petits et leurs familles

ACTION RELAIS PETITE ENFANCE :

- **Poursuite de la mise en œuvre de la Convention d'objectifs et de financement CAF 2025-2028**
- Déploiement d'actions visant à renforcer l'identification du RPE comme **service ressource**
- En plus de leurs missions principales, les 3 RPE de la CCTNP s'engagent dans la **mission renforcée de promotion de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel** contre la sous-activité subie et le manque d'attractivité du métier :
 - o **Organisation de journées événementielles** pour valoriser le métier d'Assistant maternel (CCTNP et réseau RPE Somme)
 - o Proposer des **temps d'échanges de la pratique** et contribuer à la **professionnalisation des assistants maternels**
 - o **Temps d'animation** enfants/assistants maternels (sur chaque antenne et commun au 3 RPE)
- **Recrutement** d'un nouvel animateur au sein des RPE pour l'antenne de Bernaville, impliquant :
 - o un nouveau travail d'équipe
 - o des temps de formation
 - o une réadaptation des actions et de leur organisation, afin de garantir la continuité et la qualité du service.

ACTION AXE PARENTALITE :

- **Abandon du projet Lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP)** conventionné avec l'UDAF, au regard des fréquentation sur l'année 2025
- Mise en œuvre d'actions à destination des familles et des tout-petits à travers **l'appel à projet CAF / MSA / département « actions de soutien à la parentalité 2026 »**.
 - o Thématique : sensoriel, corps et créativité.
 - o 5 Actions : éveil sensoriel / art thérapie/ yoga / éveil musical / conférence sur le langage
 - o Montant du projet : 5850 € / demande d'aide sollicitée à hauteur de 80%

INVESTISSEMENTS PETITE ENFANCE :

- Renouvellement et acquisition de matériel pédagogique et de jeux pour les animations enfants et assistants maternels sur l'ensemble des trois RPE.
- Réalisation de petits aménagements d'espaces et d'organisation, afin d'optimiser l'utilisation des locaux : poursuite de l'aménagement du RPE de Doullens,
- Optimisation des espaces de rangement du RPE de Bernaville pour faciliter l'organisation et l'accès au matériel
- Acquisition de matériel spécifique, notamment de type Snoezelen, en lien avec le développement d'actions autour de l'éveil sensoriel, du bien-être et de l'accompagnement du jeune enfant.

ENFANCE JEUNESSE

CONSTATS :

- Stabilisation des équipes, avec recours à des directeurs réguliers.
- Difficultés de recrutement de jeunes animateurs mineurs, malgré leur motivation et leur formation (BAFA) en raison des contraintes réglementaires.
- Besoin renforcé d'accompagnement des équipes sur l'accueil d'enfants présentant des besoins particuliers (inclusion).
- Nombre significatif d'annulations tardives et de demandes de remboursement, impactant l'organisation et le budget.
- Offre d'accueil maintenue à un niveau équivalent à 2025, nécessitant un pilotage fin des capacités d'accueil.

OBJECTIFS :

- Consolider des équipes d'animation qualifiées et stables.
- Favoriser la montée en compétences des animateurs et l'accès aux fonctions de direction.
- Améliorer l'accueil inclusif des enfants, en accompagnant les équipes.
- Optimiser l'organisation et la maîtrise budgétaire des accueils de loisirs.

- Maintenir une offre adaptée aux besoins des familles, tout en ajustant les capacités à la fréquentation réelle.

ACTIONS – ACM PÉRISCOLAIRES MERCREDIS (gestion en régie) :

- Maintien des accueils périscolaires du mercredi, gérés directement par la collectivité.
- Poursuite de l'accompagnement des équipes
- Optimisation de l'enveloppe budgétaire afin de proposer une offre d'activités variées, en conciliant achats de loisirs créatifs, mobilisation des ressources locales et organisation ponctuelle de sorties.

ACTIONS – ACM EXTRASCOLAIRES (vacances scolaires) :

- Gestion des ACM extrascolaires dans le cadre d'une prestation de service confiée à l'association IFAC.
- Reconduction du marché avec l'IFAC en avril 2026 pour une durée de deux ans.
- Maintien des capacités d'accueil équivalentes à 2025, avec :
 - o un suivi renforcé des inscriptions,
 - o un réajustement des capacités d'accueil en fonction de la fréquentation réelle.
- Application du nouveau règlement intérieur visant à limiter les annulations tardives et les remboursements.

ACTIONS TRANSVERSALES ACM :

- Poursuite du financement des **formations Bafa / Bafd**, afin de soutenir la montée en compétences des animateurs et directeurs et de favoriser la stabilisation des équipes.
- Maintien d'une gestion administrative et de communication centralisée :
 - o inscriptions et suivi des dossiers,
 - o gestion des absences,
 - o facturation et remboursements,
 - o appui administratif aux directeurs.
- Gestion et coordination des agents d'entretien et de restauration
- Poursuite de la gestion de la restauration en lien avec le prestataire API, avec une attention particulière portée au suivi des commandes de repas via la plateforme dédiée.
- Optimisation des commandes de repas, réalisées par les directeurs, afin qu'elles soient ajustées au plus juste aux effectifs réels, contribuant ainsi à la maîtrise des coûts et à la réduction du gaspillage alimentaire.

INVESTISSEMENTS ACCUEILS DE LOISIRS :

- Enveloppe dédiée à l'aménagement intérieur des ACM, dans le cadre du marché IFAC :
 - o tables et bancs,
 - o remplacement de matériel vétuste,
 - o amélioration du mobilier des accueils de jeunes.

- Enveloppe prévue pour l'aménagement des espaces des accueils périscolaires du mercredi, partagés avec les écoles :
 - o optimisation des espaces,
 - o amélioration de la qualité d'accueil des enfants,
- Acquisition d'un téléphone portable pour l'accueil périscolaire de Rainneville et de tablettes supplémentaires pour renouveler le parc de matériel défectueux ou obsolète.

PROJETS 2026

La compétence scolaire

La gestion scolaire, un levier clé pour l'aménagement des territoires

L'école, au même titre que les services de petite enfance ou les politiques jeunesse, joue un rôle central dans l'attractivité des territoires. Pourtant, elle peut aussi cristalliser des tensions contradictoires, notamment entre zones en déclin démographique. Face à ces défis, l'intercommunalité apparaît comme une solution adaptée pour concilier des enjeux parfois opposés.

D'un côté, la fermeture de classes est souvent perçue comme une injustice par les parents, les associations et les élus locaux. De l'autre, certains territoires, confrontés à une forte attractivité et à une demande croissante, doivent consentir des investissements importants pour répondre aux besoins éducatifs. Dans les deux cas, l'intercommunalité permet d'apporter une réponse équilibrée, tout en révélant la grande diversité des communes qui composent un même territoire, une hétérogénéité d'autant plus marquée que le périmètre intercommunal est étendu.

Ce mandat a permis d'avancer concrètement sur la question de la prise de compétence scolaire. Lors de la dernière conférence des maires, il a été décidé de poursuivre les réflexions sur ce sujet stratégique. Le prochain mandat s'articulera autour d'un enjeu majeur : l'avenir de l'école pour nos enfants. Dès à présent, plusieurs investissements sont d'ores et déjà planifiés pour concrétiser cette ambition.

INVESTISSEMENTS 2026

Les différents investissements listés ci-dessous bénéficient de subventions (Etat, Région ou Département) :

- Début des travaux pour la construction d'une cantine et d'une salle de classe à l'école de Fienvillers.
- Début des travaux pour la rénovation énergétique de l'école de Bernaville avec un passage au chauffage par géothermie.
- Remise en peinture de l'école d'Agenville et passage à l'éclairage leds
- Remplacement de lave- vaisselles.

► CONTEXTE

Budget primitif

Le budget primitif 2026 pour la culture s'inscrit dans une logique de stabilité, avec un maintien du niveau global de moyens par rapport à 2025, tout en ajustant plus finement certaines lignes pour coller au réalisé 2025 et aux besoins prévus en 2026.

Projet culturel de territoire

Les grands enjeux 2026 de la politique culturelle du Territoire Nord Picardie tournent autour de la clôture du projet culturel de territoire, de la sécurisation des labels et contrats structurants (CRI, Contrat Territoire Lecture) et de la poursuite d'une offre culturelle de proximité sur l'ensemble des communes.

► PROJETS 2026

Spectacle vivant

Saison culturelle : Stabilisation du volume de programmation, au regard de l'année 2025, grâce à des partenariats financiers (Le Chainon, le RésO, la Comédie de Picardie, Kidanse) et la volonté de travailler avec des équipes régionales. Volonté de conforter la construction de programmation de saison dans la temporalité suivante : bouclage fin mars, démarrage de l'élaboration de la communication en partenariat avec le graphiste, impression et diffusion des supports (plaquettes) idéalement en juin. Ce planning offre la possibilité de travailler en amont avec l'Education Nationale et de pouvoir intégrer notre offre scolaire sur la plateforme ADAGE avant la pause estivale.

Bibliothèques

- Convention des bibliothèques en réseau DGD : 2026 est la 4ème année de financement pour les postes des trois bibliothécaires intercommunaux placés dans les bibliothèques de Bernaville (0.6 ETP), Doullens (1 ETP) et Villers-Bocage (1 ETP). Cette 4ème année est marquée par la baisse du financement inhérent à cette aide (baisse inscrite dans le plan de financement dès le démarrage de celui-ci), passage de 54600€ à 39000€. Nouveaux recrutements à Bernaville et Villers-Bocage en septembre 2025, 2026 sera donc l'année de formation de ces deux nouveaux agents. L'agent positionné à Doullens, quant à lui, consolidera les actions qu'elle mène et poursuivra le développement des partenariats.
- Contrat territoire lecture : Dernière année du contrat où il s'agira de déployer l'identité graphique du Réseau de Lecture Publique à travers les supports numériques et également par une signalétique extérieure installée dans les communes. Le volet de formation des professionnels se poursuivra. Un travail de réflexion sera mené, avec les différentes

instances, en vue d'un second CTL. (Pistes envisagées : mise à jour de la politique documentaire, les ressources numériques en bibliothèques, l'Education aux Médias et Images)

- Acquisition d'un véhicule électrique floqué avec l'identité visuelle du réseau et de la CCTNP pour la navette hebdomadaire des livres entre bibliothèques (40 000€ avec possibilité d'un financement DRAC à hauteur de 50%)

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

- Renouvellement du label CRI (fin 2026) en réponse aux préconisations du SNOP 2023
- Plan pluriannuel d'amélioration acoustique des locaux (Doullens)
- Renforcement pédagogique et mise en réseau (partenariat CRI Baie de Somme, finalisation convention avec les structures musicales amateurs, nouveau partenariat avec l'Orchestre de Picardie)
- Production et diffusion culturelle (Concerts et représentations sur le territoire et au-delà, lien avec le Spectacle Vivant et des festivals du TNP)
- Ressources humaines et inclusion (Création d'un poste de référent handicap, augmentation des heures de titulaire en MAA pour un agent, financement de protections auditives pour les agents)

Cinéma le Tivoli

- Le Tivoli fera l'objet d'un arbitrage concernant la transition pour le modèle de gestion à compter du 01 août 2026
- Maintien de l'enveloppe financière en cas de remplacement du projecteur (budget 50000€)

► Investissements 2026

Bibliothèques

- Acquisition d'un véhicule pour la navette sous réserve de l'octroi d'une aide DGD à hauteur de 50% de financement (BP investissement 40000€)
- Création et mise en place de la nouvelle signalétique extérieur du réseau des bibliothèques (BP investissement 3000 €)
- Acquisition d'une nouvelle machine COLIBRI pour couvrir les livres du fonds intercommunal (BP investissement 3000€)
- Acquisition d'outils numériques + migration du parc informatique en bibliothèque vers Linux au regard de l'impossibilité du passage sous Windows 11 (BP investissement 2700€)

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI)

- Plan pluriannuel d'amélioration acoustique des salles sur le site Montalembert Doullens (BP investissement 4000 €)
- Investissement parc instrumental/ aménagement (BP investissement 8000 €)